



# Bulletin Officiel

N° 5071 Lundi 28 Mars 2016

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### AVIS DE SOCIETES

#### COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES ASSEMBLEES

GENERALES ORDINAIRES

2-3

#### COMMUNIQUE DE PRESSE

SOPAT

4

#### AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

LES ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL – AMS -

4

#### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

5

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV

5

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

6

UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV

6

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE – SFBT – AGO -

7

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE – SFBT – AGE -

8

PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF – AGO -

9

#### PROJET DE RESOLUTIONS AGO

PLACEMENTS DE TUNISIE - SICAF

10-11

#### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE «BANQUE DE L'HABITAT SUBORDONNE 2016-1»

12-18

#### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

CIL « 2016-1 »

19-22

#### COURBE DES TAUX

23

#### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

24-25

#### ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### ANNEXE II

#### ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2015

- PLACEMENTS DE TUNISIE - SICAF

#### ANNEXE III

#### ETATS FINANCIERS ANNUELS DE SICAV

- UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV  
 - UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV  
 - UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV  
 - UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV

**COMMUNIQUE DU CMF**

**Rappel des obligations d'information annuelles des SICAV à l'occasion  
des assemblées générales ordinaires**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

**I - Documents à communiquer au CMF :**

**1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter notamment les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

- Suite -

## **2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- la liste des actionnaires

## **II - Documents à publier :**

### **1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

En application des dispositions de l'article 276 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe, **dans le délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

### **2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard** :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

**Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.**

**AVIS DE SOCIETES**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA  
« SOPAT »**

Siège Social : Avenue du 23 janvier -BP 19- 5080, Teboulba

La société « SOPAT » informe ses actionnaires, les intermédiaires en Bourse et le public que les souscriptions à l'augmentation de capital en numéraire, ouvertes du 15/02/2016 au 25/03/2016, réalisées à titre irréductible et à titre réductible n'ont pas atteint la totalité de l'augmentation du capital social.

De ce fait, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires **du 28/03/2016 au 01/04/2016 inclus** et ce, conformément à ce qui a été prévu dans le prospectus visé par le CMF en date du 29/01/2016 sous le N° 16-0928.

---

2016 - AS - 3281

---

**AVIS DE SOCIETES**

**Augmentation de capital réalisée**

**Les Ateliers Mécaniques du Sahel -AMS-**  
Siège social : Boulevard Ibn Khaldoun 4018 Sousse

MAC SA –intermédiaire en Bourse- informe le public et les actionnaires de la Société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel » -AMS- que l'augmentation de son capital social en numéraire de 6.057.940 DT, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2015 et ouverte à la souscription du public le 15 décembre 2015 conformément au prospectus visé par le CMF sous le n° 15-0920 en date du 30 novembre 2015, a été réalisée par l'émission de 1 211 588 actions nouvelles de nominal 5 DT émises au pair, et libérées intégralement à la souscription.

Le capital social est ainsi porté à 32 885 960 DT divisé en 6 577 192 actions de nominal 5 DT.

---

2016 - AS - 3282

**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Siège social: 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère**

Le Conseil d'Administration de **L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **mardi 19 avril 2016 à 8h30**, à la « Maison de l'Entreprise » siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, sis à l'avenue principale- les Berges du Lac- 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2015,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 et affectation des résultats,
- Quitus aux administrateurs,
- Fixation des jetons de présence,
- Renouvellement de mandats d'administrateurs,
- Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI : 64, avenue Habib Bourguiba- Megrine.

---

2016 - AS - 3283

---

**AVIS DE SOCIETES**

**UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Siège social: 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère**

Le Conseil d'Administration de **L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **mardi 19 avril 2016 à 9h30**, à la « Maison de l'Entreprise » siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, sis à l'avenue principale- les Berges du Lac- 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2015,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 et affectation des résultats,
- Quitus aux administrateurs,
- Fixation des jetons de présence,
- Renouvellement de mandats d'administrateurs,
- Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI : 64, avenue Habib Bourguiba- Megrine.

---

2016 - AS - 3284

**AVIS DE SOCIETES**

**UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Siège social: 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère**

Le Conseil d'Administration de **L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **mardi 19 avril 2016 à 10h**, à la « Maison de l'Entreprise » siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, sis à l'avenue principale- les Berges du Lac- 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2015,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 et affectation des résultats,
- Quitus aux administrateurs,
- Fixation des jetons de présence,
- Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur,
- Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI : 64, avenue Habib Bourguiba- Megrine.

---

2016 - AS - 3285

---

**AVIS DE SOCIETES**

**UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Siège social: 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère**

Le Conseil d'Administration de **UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **mardi 19 avril 2016 à 10h30**, à la « Maison de l'Entreprise » siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, sis à l'avenue principale- les Berges du Lac -1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2015,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 et affectation des résultats,
- Quitus aux administrateurs,
- Fixation des jetons de présence,
- Renouvellement de mandats d'administrateurs,
- Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI : 64, avenue Habib Bourguiba- Megrine.

---

2016 - AS - 3285

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE  
-SFBT-**

Siège social : Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord -1082 Tunis-

Le Conseil d'Administration de la société SFBT, réuni le 1er mars 2016, a décidé de convoquer une assemblée générale ordinaire pour le jeudi 14 avril 2016 à 9 H.00, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise - Les Berges du Lac - TUNIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- 2/ Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice ;
- 3/ Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
- 4/ Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des conventions et opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
- 5/ Quitus pour l'exercice aux Administrateurs ;
- 6/ Affectation des résultats ;
- 7/ Renouvellement de mandats d'Administrateurs ;
- 8/ Renouvellement de mandats des Commissaires aux comptes ;
- 9/ Jetons de présence ;
- 10/ Rémunération des Membres du Comité permanent d'Audit interne ;
- 11/ Information des actionnaires de la société sur un franchissement de seuil ;
- 12/ Lecture du rapport des Commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés du Groupe S.F.B.T. arrêtés au 31 décembre 2015 ;
- 13/ Approbation des états financiers consolidés ;
- 14/ Pouvoirs à donner.
- 15 / Questions diverses.

Au cours de cette assemblée, le Conseil d'Administration proposera un dividende de 0 D,650 par action.

Les documents de l'assemblée générale ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais impartis par la réglementation en vigueur, au siège social sis au 5, Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord - 1082 TUNIS .

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE  
-SFBT-**

Siège social : Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord -1082 Tunis-

Le Conseil d'Administration de la société SFBT , réuni le 1er mars 2016, a décidé de convoquer une assemblée générale extraordinaire pour le jeudi 14 avril 2016 à 9 H.30 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise - Les Berges du Lac - TUNIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital de 105.000.000 à 120.000.000 de dinars par incorporation de réserves ;
- Modification de l'article 6 des statuts ;
- Pouvoirs à donner.

Les documents de l'assemblée générale extraordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais impartis par la réglementation en vigueur, au siège social sis au 5, Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord - 1082 TUNIS .

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF**

Siège Social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis.

Messieurs les actionnaires de la Société PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le mercredi 13 Avril 2016 à 9 heures à l'hôtel AFRICA sis 50, Avenue Habib Bourguiba - 1000 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2015 ;
- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2015 et approbation des opérations réglementées y mentionnées ;
- Approbation des états financiers de l'exercice 2015 ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Affectation des résultats 2015 ;
- Ratification de la cooptation d'Administrateurs
- Renouvellement de mandat d'un Administrateur
- Fixation du montant des jetons de présence.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO****PLACEMENTS DE TUNISIE - SICAF-**

Siège social : 2, rue de Turquie - 1001 Tunis -

Projet de résolutions de la société Placements de Tunisie SICAF à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 13 avril 2016.

**Résolution n°1 :**

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2015, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 qui font ressortir un résultat bénéficiaire de 1.670.542,649 Dinars ainsi que les conventions mentionnées dans le rapport spécial.

Elle donne quitus entier et sans réserves aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2015.

**Résolution n°2 :**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat positif de l'exercice 2015 telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration à savoir :

<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>1.670.542,649 Dinars</b>
+ Report à nouveau ex 2014	1.029.401,723 Dinars
<b>Total (1)</b>	<b>2.699.944,372 Dinars</b>
- Dividendes à distribuer	2.000.000,000 Dinars
<b>- Report à nouveau ex 2015</b>	<b>699.944,372 Dinars</b>
<b>Total (2)</b>	<b>0</b>

Le dividende sera mis en paiement à raison 2,000 Dinars par action à partir du 03 juin 2016.

**Résolution n°3 :**

L'Assemblée Générale Ordinaire entérine la cooptation de Monsieur Khaled EL FEKIH en remplacement de feu Abdellatif EL FEKIH. Ce mandat prendra fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice de 2016.

L'Assemblée Générale Ordinaire entérine la cooptation de Monsieur Zouheir HASSEN en tant qu'administrateur. Ce mandat prendra fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice de 2017.

- Suite -

**Résolution n°4 :**

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de trois ( 3 ) ans le mandat de delta Finances.

Ce mandat prendra fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice de 2018.

**Résolution n°5 :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence alloués aux Administrateurs à vingt quatre mille Dinars (24.000,000 D). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

**Résolution n°6 :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir à toute personne désignée par le Directeur Général à l'effet d'accomplir toute formalité nécessaire.

## AVIS DE SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2016 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2016. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Emprunt Obligataire Subordonné «Banque de l'Habitat Subordonné 2016-1 »

### Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de BANQUE DE L'HABITAT réunie le **18/02/2015**, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 150 Millions de Dinars, à émettre dans un délai maximal de 3 ans, et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les conditions et accomplir les formalités nécessaires à l'émission de ces emprunts.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **26/01/2016** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné « Banque de l'Habitat Subordonné 2016-1 » d'un montant de 60 millions de dinars. Il a également fixé les caractéristiques et les conditions de cette émission tout en prévoyant deux maturités 5 ans et 7 ans avec deux années de grâce et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1,9% brut l'an au minimum et TMM+2,2% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,35% brut l'an au minimum et 7,65% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également donné pouvoir à la direction générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- **Catégorie A : 7,40% et/ou TMM+1,95% sur 5 ans.**
- **Catégorie B : 7,50% sur 7 ans dont 2 années de grâce.**

### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

#### Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire subordonné « Banque de l'Habitat Subordonné 2016-1 » est d'un montant de 60 Millions de dinars divisé en 600 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **06 avril 2016** et clôturées sans préavis au plus tard le **06 mai 2016**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 600 000 obligations subordonnées.

- Suite -

Au cas où le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas clôturé à la date limite du **06 mai 2016**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **20 mai 2016**, tout en maintenant la même date unique de jouissance en intérêts.

En cas de non placement intégral de l'émission au **20 mai 2016**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt subordonné et les versements seront reçus à partir du **06 avril 2016** aux guichets de TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en bourse, sis au Centre Urbain Nord, Immeuble Integra, 1082 Tunis Mahrajène, de BH INVEST, intermédiaire en Bourse sis à l'immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène et des autres intermédiaires en Bourse.

### **But de l'émission**

Le but de la présente émission est de :

- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs.
- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

## **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).  
De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Dénomination de l'emprunt** : « Banque de l'Habitat Subordonné 2016-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites, délivrée par les intermédiaires agréés mandatés TUNISIE VALEURS et BH INVEST.

### **Prix de souscription et d'émission :**

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation subordonnée portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

- Suite -

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **06 mai 2016**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **06 mai 2016** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

#### **Date de règlement :**

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

#### **Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +**1,95%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 195 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de **7,40 %** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- Taux fixe : Taux annuel brut de **7,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

#### **Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **06 mai 2021** pour la catégorie A et le **06 mai 2023** pour la catégorie B.

#### **Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

#### **Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **06 mai** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **06 mai 2017**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **06 mai 2017** et le premier remboursement en capital aura lieu le **06 mai 2019**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

#### **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,40% l'an pour la catégorie A et de 7,50% l'an pour la catégorie B.

- Suite -

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de février 2016 à titre indicatif, qui est égale à 4,6075% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,5575%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,95% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

- **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «Banque de l'Habitat Subordonné 2016-1» sont émises selon deux catégories :

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- ✓ Une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ Une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,738** années pour la catégorie A et **4,297** années pour la catégorie B.

**Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :**

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunt obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 29/06/2015 sous le n° 15-004.

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- Suite -

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

**Garantie :**

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

**Notation de l'emprunt:**

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

**Notation de la banque :**

La Banque de l'Habitat est notée par l'agence internationale STANDARDS&POOR'S depuis septembre 2003 sur l'échelle internationale.

Le 21 février 2013, la notation était "B+" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "négatives".

Le 20 août 2013, la notation a été révisée à la baisse à "B" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "négatives".

Cette notation a été maintenue en date du 05 décembre 2014, soit "B" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "négatives".

En date du 27 mars 2015, l'agence de notation a confirmé de nouveau la notation "B" à long terme, "B" à court terme et a relevé les perspectives d'avenir de "négatives" à "stables".

Cette notation a été maintenue en date du 15 avril 2015 soit "B" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "stables".

**Mode de placement :**

Le présent emprunt obligataire subordonné est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues aux guichets de Tunisie Valeurs (Tunis Centre Urbain Nord, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba), aux guichets de la BH INVEST, intermédiaire en Bourse sis à l'immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène et des autres intermédiaires en Bourse.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées**

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres :**

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

- Suite -

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductible de base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1 500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt subordonné « **Banque de l'Habitat Subordonné 2016 -1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

**Marché des titres**

A fin février 2016, il existe trois emprunts obligataires émis par la BH et qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la BVMT.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BANQUE DE L'HABITAT s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « **Tunisie Valeurs** » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « **Banque de l'Habitat Subordonné 2016-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

La BANQUE DE L'HABITAT s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné « **Banque de l'Habitat Subordonné 2016-1** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunal compétent en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

• **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »**)

• **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- Suite -

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la Banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du **22/03/2016** sous le numéro **16-0933**, du document de référence « Banque de l'Habitat 2015-2 » enregistré par le CMF en date du 29/06/2015 sous le n°15-004 et de son actualisation enregistrée par le CMF sous le n° **15-004/A001** en date du **22/03/2016**.

Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2016 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2016. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.

La note d'opération, le document de référence « Banque de l'Habitat 2015-2 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la Banque de l'Habitat, 18 Avenue Mohamed V, 1080 Tunis, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, SIFIB BH, Immeuble Assurances Salim - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2016 et les états financiers relatifs à l'exercice 2015 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2016 et le 30 avril 2016.

## AVIS DE SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2016, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2016. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur, arrêtés au 31 décembre 2015, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Emprunt Obligataire «CIL 2016-1»

### Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **15 mai 2015** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Millions de Dinars (**100.000.000 DT**) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2015, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **19 février 2016** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de quinze (**15**) Millions de Dinars susceptible d'être porté à trente (**30**) Millions de Dinars selon les conditions suivantes :

- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,50% et/ou variable à TMM+2,10% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

#### Montant :

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 15 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 150 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

#### Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15 mars 2016** et clôturées au plus tard le **16 mai 2016**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16 mai 2016**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **13 juin 2016** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

- Suite -

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **15 mars 2016** aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

**But de l'émission :**

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a prévu, pour l'année 2016, des mises en force qui s'élèvent à 220 millions de dinars. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 50 MDT par emprunts obligataires (dont 15 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente note d'opération et correspondant à la première tranche), 170 millions de dinars par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

**CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **Dénomination de l'emprunt :** « CIL 2016-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créances.
- **Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, la C.G.I, Intermédiaire en bourse.

**Prix de souscription et d'émission :**

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16 mai 2016** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **16 mai 2016**, date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- *Taux variable*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,10% brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

- *Taux fixe:*

Taux annuel brut de 7,50% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Suite -

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **16 mai 2021**.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **16 mai** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **16 mai 2017**

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,50% l'an.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2016 (à titre indicatif) qui est égale à 4,656%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,756%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,10% et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

- **Durée totale:**

Les obligations « CIL 2016-1 » seront émises sur une durée de **5 ans**.

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,735 Années**.

**Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**Notation de la société :**

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir négative\* et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **16 février 2015**.

---

\*Fitch Ratings a révisé en date du 27 janvier 2016, la perspective d'avenir à long terme, de négative à stable.

- Suite -

#### **Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BBB-(tun)** à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **22 février 2016**.

#### **Mode de placement :**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

#### **Organisation de la représentation des porteurs des obligations :**

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Générale Spéciale laquelle Assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

#### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2016-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

#### **Marché des titres :**

Il existe à mi février 2016, 7 emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire sur 12 lignes de cotation.

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL », s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2016-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### **Prise en charge par Tunisie Clearing :**

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2016-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

#### **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

#### **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédits exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription au taux indexé au TMM risquerait de faire supporter l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 29/02/2016 sous le numéro 16-0931, du document de référence « CIL 2015 » enregistré par le CMF en date du 20/07/2015 sous le n°15-006 ainsi que de son actualisation enregistrée par le CMF en date du 29/02/2016 sous le n°15-006-A001, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2016, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2016 et des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2015, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.

La présente note d'opération, le document de référence «CIL 2015» ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de la CIL et de la CGI au 16 avenue Jean Jaurès 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2016 de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » ainsi que ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2016 et le 30 avril 2016.

<b>AVIS</b>
-------------

## COURBE DES TAUX DU 28 MARS 2016

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,279%		
TN0008003097	BTC 52 semaines 12/04/2016		4,299%	
TN0008003113	BTC 52 semaines 14/06/2016		4,389%	
TN0008003121	BTC 52 semaines 12/07/2016		4,429%	
TN0008003147	BTC 52 semaines 06/09/2016		4,509%	
TN0008003154	BTC 52 semaines 04/10/2016		4,549%	
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,559%	976,225
TN0008003162	BTC 52 semaines 08/11/2016		4,599%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		4,648%	1 003,861
TN0008003188	BTC 52 semaines 03/01/2017		4,679%	
TN0008003196	BTC 52 semaines 07/02/2017	4,729%		
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,134%	1 019,307
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	5,627%		994,304
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,769%	993,425
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,800%	858,604
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,847%	990,754
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,025%	982,143
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,153%	974,329
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,201%	981,474
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,453%	1 021,784
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,502%	953,671
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"	6,631%		965,369
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,684%		958,414
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"	6,738%		967,133

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas dater de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	158,378	159,688	159,736		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	106,845	107,797	107,830		
3 UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	91,865	92,551	92,580		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,059	14,201	14,205		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	102,902	103,868	103,903		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,446	1,457	1,458		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	101,636	102,535	102,613		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	38,754	39,067	39,079		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	52,546	53,012	53,026		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
10 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	137,513	136,783	136,443		
11 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	507,535	498,707	498,457		
12 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,965	122,709	122,958		
13 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	124,044	125,901	126,237		
14 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,506	137,552	138,189		
15 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	115,457	120,446	120,958		
16 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	90,706	96,755	96,687		
17 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	139,804	142,481	141,860		
18 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	86,081	91,600	91,649		
19 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,174	91,712	91,674		
20 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	120,916	137,792	138,106		
21 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	115,022	127,102	127,102		
22 FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	77,451	81,801	81,853		
23 FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	104,165	107,868	107,927		
24 FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	91,294	96,236	96,336		
25 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,342	98,932	99,000		
26 FCP SMART CROISSANCE *	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	94,997	102,351	102,493		
27 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	17,657	19,019	19,064		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
28 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 482,785	1 513,365	1 513,612		
29 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 255,016	2 232,172	2 224,593		
30 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	111,969	118,635	119,505		
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,734	107,892	108,225		
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	133,703	139,745	139,776		
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	131,067	142,730	144,968		
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,385	15,283	15,404		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,704	5 041,505	5 052,616		
36 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	4 834,515	4 904,972	4 918,904		
37 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,205	2,350	2,369		
38 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,983	2,084	2,098		
39 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,013	1,071	1,094		
40 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,028	1,057	1,058		
41 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,018	1,059	1,060		
42 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,005	1,061	1,064		
43 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	100,000	100,801	101,523		
44 AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	8,898	9,538	9,421		
45 AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	104,040	112,021	111,276		
46 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	116,127	119,045	118,592		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	14/05/15	4,345	108,647	109,700	109,736
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	26/05/15	3,811	103,902	104,782	104,815
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	13/04/15	4,209	105,861	106,777	106,818
50 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	11/05/15	4,276	102,527	103,512	103,523
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	11/05/15	4,319	104,186	105,265	105,302
52 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	22/05/15	3,552	107,436	108,388	108,419
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/15	4,282	104,619	105,663	105,698
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	26/05/15	3,984	102,661	103,491	103,520
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/15	3,676	105,172	106,050	106,081
56 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	29/05/15	3,625	102,126	103,046	103,079
57 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/05/15	3,866	104,297	105,312	105,346
58 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/15	3,778	103,612	104,566	104,596
59 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/15	4,044	106,816	107,761	107,796
60 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	27/04/15	4,197	105,484	106,381	106,412
61 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/15	3,231	103,500	104,294	104,321
62 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/04/15	3,786	102,630	103,499	103,530
63 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/15	3,863	104,796	105,689	105,719
64 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/15	4,251	102,865	103,855	103,891
65 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	28/05/15	3,703	103,936	104,813	104,841
66 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/15	3,525	105,041	106,222	106,254
67 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	25/05/15	4,224	102,883	103,918	103,918
68 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	17/04/15	4,214	103,524	104,484	104,522
69 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/15	3,489	105,028	105,906	105,934
70 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	15/05/15	3,624	102,549	103,455	103,488

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	27/04/15	0,371	10,576	10,671	10,675
72	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	29/05/15	3,379	103,387	104,255	104,288
73	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	4,443	103,901	104,882	104,914
74	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	103,288	104,320	104,352
75	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,140	10,212	10,216
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
SICAV MIXTES								
76	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	14/05/15	1,147	58,065	58,344	58,338
77	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	2,421	137,887	137,439	137,339
78	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	22,766	1 402,879	1 416,488	1 416,123
79	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	26/05/15	2,834	110,387	114,262	114,318
80	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	26/05/15	1,545	104,054	109,948	109,958
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/15	0,600	86,413	96,237	96,377
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/05/15	0,454	17,014	17,445	17,469
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/04/15	6,596	261,738	276,283	275,921
84	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	29/05/15	0,706	29,309	28,912	28,937
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/15	32,738	2 208,196	2 254,997	2 265,247
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	21/05/15	2,540	68,867	71,830	71,578
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	19/05/15	1,822	53,774	55,173	55,141
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	15/05/15	0,720	97,672	100,633	100,436
89	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	15/05/15	0,655	80,942	84,709	84,535
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
90	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	27/04/15	0,268	11,090	11,042	11,043
91	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/04/15	0,230	12,038	11,984	11,985
92	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	27/04/15	0,205	14,638	14,733	14,731
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/04/15	0,331	13,764	13,687	13,686
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	25/05/15	0,350	12,102	12,797	12,788
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,093	10,809	11,078	11,076
96	ATTIJARI FCP HARMONIE **	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,232	En liquidation	En liquidation	En liquidation
97	ATTIJARI FCP SERENITE **	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	En liquidation	En liquidation	En liquidation
98	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,338	131,968	141,907	142,131
99	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,236	128,407	136,575	136,825
100	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	07/05/00	0,173	8,902	9,536	9,541
101	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	18/05/15	2,657	92,918	101,961	101,347
102	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	28/05/15	0,520	78,915	79,937	79,489
103	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	28/05/15	0,133	79,803	81,720	81,162
104	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/15	3,062	96,121	98,417	98,363
105	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	86,856	92,333	92,060
106	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	-	100,977	101,006
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	05/05/15	2,132	108,156	113,366	114,349
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	05/05/15	1,867	94,577	102,450	103,217
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/15	3,275	127,360	136,922	138,051
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	1,995	100,382	100,884	100,752
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	0,417	94,832	100,034	99,922
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,885	181,972	195,967	196,916
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,382	171,568	180,535	181,126
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	5,215	149,829	155,864	156,283
115	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	12 794,422	13 453,466	13 423,417
116	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,019	18,862	18,868
117	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	129,046	139,324	139,685
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/15	1,446	116,015	115,804	115,337
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 825,261	8 761,984	8 750,530
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	29/05/15	0,102	7,867	8,528	8,539
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	88,101	86,064	86,597
122	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	-	-	946,487	957,725	954,667
123	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5000,000	5048,346	5075,587
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	103,095	112,673	112,242
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	29/05/15	0,107	7,981	9,060	9,082
126	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	86,378	81,918	83,675

\* Initialement dénommé FCP SAFA

\*\* FCP en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
www.cmf.org.tn  
email 1 : cmf@cmf.org.tn  
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF  
**Mr. Salah Essayel**

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le déclassement de la « Société de Promotion Economique -PROMEKO- » et l'ouverture au public de « FCP AL HIKMA », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
34. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
35. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
36.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
63. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
66. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
9.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
10.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
11.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
12.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 SOUSSE-	
55. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
56. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
57. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
58. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998

59. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
60. Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
61. Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63. Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
64. Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67. Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68. Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69. Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70. Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
72. Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74. Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
75. Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76. Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77. Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78. Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79. Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80. Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81. Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82. Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84. Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85. Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86. Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87. Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89. Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90. STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
91. Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92. SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
94. Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

## III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

## LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
20	CEA ISLAMIC FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
21	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines -Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
22	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
23	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
24	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis

25	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
26	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
31	FCP BIAT- CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP BIAT- PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
35	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
36	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
37	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
45	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
46	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
47	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
48	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
49	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
51	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
60	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
62	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
63	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
65	FCP SMART CROISSANCE(2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FINA O SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC EXCELLENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
89	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
94	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
95	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
96	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
97	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
98	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
101	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
102	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
103	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
106	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
107	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
108	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
111	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
112	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis

113	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
114	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
115	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
118	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
119	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
120	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
121	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
122	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
126	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommé FCP SAFA

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
--	--	--------------	---------

1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	13ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
29	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	87, avenue Jugurtha, Mutuelleville, 1083 - Tunis
31	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
33	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
35	FCPR MCP ImmoFund	MCP Gestion	Immeuble «ACCESS BUILDING», rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## **AVIS DES SOCIETES**

### **ETATS FINANCIERS DEFINITIFS**

#### **PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF**

Siège social : 2, rue de Turquie - 1001 Tunis -

La société Placements de Tunisie SICAF publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 13 avril 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Walid BEN SALAH.

## BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

### ACTIFS

(Montants exprimés en dinars)

ACTIFS	Notes	31 Décembre	
		<u>2015</u>	<u>2014</u>
<b><u>Actifs non courants</u></b>			
<i>Actifs immobilisés</i>			
Immobilisations corporelles		69 630	69 630
Moins : amortissements		(29 012)	(15 086)
		<u>40 618</u>	<u>54 544</u>
Immobilisations financières	3	9 261 471	9 241 154
<b><u>Total des actifs immobilisés</u></b>		<u>9 302 089</u>	<u>9 295 698</u>
<b><u>Total des actifs non courants</u></b>		<u>9 302 089</u>	<u>9 295 698</u>
<b><u>Actifs courants</u></b>			
Placements et autres actifs financiers		6 184 641	5 475 473
Moins : provisions		(381 845)	(148 578)
	4	<u>5 802 796</u>	<u>5 326 895</u>
Autres actifs courants	5	379 576	1 436 139
Liquidités et équivalents de liquidités		-	47 860
<b><u>Total des actifs courants</u></b>		<u>6 182 372</u>	<u>6 810 894</u>
<b><u>Total des actifs</u></b>		<u><u>15 484 461</u></u>	<u><u>16 106 592</u></u>

## BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

### CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre</u>	
		<u>2015</u>	<u>2014</u>
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>			
<b><u>Capitaux propres</u></b>			
Capital social		10 000 000	10 000 000
Réserves		2 713 591	2 713 591
Résultats reportés		1 029 403	769 033
<b><u>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</u></b>		<b><u>13 742 994</u></b>	<b><u>13 482 624</u></b>
Résultat net de la période		1 670 543	2 640 370
<b><u>Total capitaux propres avant affectation</u></b>	6	<b><u>15 413 537</u></b>	<b><u>15 942 994</u></b>
<b><u>Passifs courants</u></b>			
Autres passifs courants	7	43 079	163 598
Concours bancaires et autres passifs financiers		27 845	-
<b><u>Total des passifs courants</u></b>		<b><u>70 924</u></b>	<b><u>163 598</u></b>
<b><u>Total des passifs</u></b>		<b><u>70 924</u></b>	<b><u>163 598</u></b>
<b><u>Total des capitaux propres et des passifs</u></b>		<b><u>15 484 461</u></b>	<b><u>16 106 592</u></b>

## ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre</u>	
		<u>2015</u>	<u>2014</u>
<b><u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u></b>			
Revenus des titres - droit de propriété	8	1 274 721	1 411 226
Produits nets sur cessions de titres	9	866 714	1 458 988
Reprise sur provisions		-	70 794
Autres produits d'exploitation	10	8 000	-
<b><i>Total des produits d'exploitation</i></b>		<u>2 149 435</u>	<u>2 941 008</u>
<b><u>CHARGES D'EXPLOITATION</u></b>			
Autres charges d'exploitation	11	230 277	246 602
Dotations aux amortissements et aux provisions	12	247 193	88 450
<b><i>Total des charges d'exploitation</i></b>		<u>477 470</u>	<u>335 052</u>
<b><u>Résultat d'exploitation</u></b>		<u>1 671 965</u>	<u>2 605 956</u>
Charges financières nettes		(4)	(112)
Autres gains ordinaires		390	25 200
Autres pertes ordinaires		(901)	(10)
<b><u>Résultat des activités ordinaires (avant impôt)</u></b>		<u>1 671 450</u>	<u>2 631 034</u>
Impôt sur les sociétés	13	(907)	(170 664)
<b><u>Résultat des activités ordinaires (après impôt)</u></b>		<u>1 670 543</u>	<u>2 460 370</u>
<b><u>Résultat de la période</u></b>		<u>1 670 543</u>	<u>2 460 370</u>

# ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Arrêté au 31 DECEMBRE 2015

(Montants exprimés en Dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre</u>	
		<u>2015</u>	<u>2014</u>
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u></b>			
Encaissements provenant de la cession de titres	14	4 020 937	3 049 352
Dividendes et intérêts encaissés	15	1 497 505	1 411 226
Encaissements provenant de jetons de présence		8 000	-
		<u>5 526 442</u>	<u>4 460 578</u>
<b><u>Total des encaissements d'exploitation</u></b>			
Décaissements pour achats de titres	14	3 866 166	2 226 869
Distributions de dividendes	16	2 199 940	1 999 946
Jetons de présence		21 000	24 000
Autres décaissements		471 166	229 267
		<u>6 558 272</u>	<u>4 480 082</u>
<b><u>Total des décaissements d'exploitation</u></b>			
		<u>(1 031 830)</u>	<u>(19 504)</u>
<b><u>FLUX DE TRESORERIE AFFECTES A L'EXPLOITATION</u></b>			
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT</u></b>			
Encaissements provenant des cessions des immobilisations corporelles		-	25 200
Encaissements provenant de la cession des immobilisations financières	17	976 482	40 254
Décaissements provenant des acquisitions des immobilisations financières	17	(20 357)	(2 563)
		<u>956 125</u>	<u>62 891</u>
<b><u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'INVESTISSEMENT</u></b>			
		<u>(75 705)</u>	<u>43 387</u>
<b>Variation de trésorerie</b>			
		<u>(75 705)</u>	<u>43 387</u>
<b>TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE</b>		<u>47 860</u>	<u>4 473</u>
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE</b>		<u>(27 845)</u>	<u>47 860</u>

## **Note 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La société « Placements de Tunisie » a été créée en Décembre 1948 avec un capital initial de D : 18.000.

Ce capital a connu plusieurs augmentations successives, soit par attribution d'actions gratuites, soit par souscription en numéraire. Il s'élève actuellement à D : 10.000.000 divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune et libérées en totalité.

La société a été transformée en 1989 en société d'investissement à capital fixe. Elle est ainsi régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988, sur les sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par la loi n°92-113 du 23 Novembre 1992, la loi n°95-87 du 30 Octobre 1995 et la loi n° 2001- 83 du 24 juillet 2001, la loi n°2001-91 du 7 août 2001 et la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières et peut effectuer des opérations connexes et compatibles avec cet objet.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles du droit commun.

## **Note 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes et méthodes les plus significatifs, retenus pour la préparation des états financiers, se résument comme suit :

### **2.1- Immobilisations financières**

Cette rubrique se compose essentiellement des placements à long terme.

Un placement à long terme est un placement détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance.

Un placement à long terme est également un placement qui n'a pas pu être classé parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût, donnent lieu à la constatation de provision. Les plus-values ne sont pas constatées.

### 2.2- Placements et autres actifs financiers

Cette rubrique est constituée par les placements à court terme.

Un placement à court terme est un placement que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance.

Toutefois, le fait de détenir un tel placement pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, son classement parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaire, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme, afin de constater toute dépréciation éventuelle.

### 2.3- Cession des placements et des droits attachés

En cas de cession d'un placement, la différence entre la valeur comptable et le produit de la vente, net des charges, est portée en résultat.

### 2.4- Revenus des placements

Les revenus des placements englobent principalement les dividendes, et les intérêts. Ils sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.

### NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'élèvent, au 31 Décembre 2015, à D : 9.261.471 contre D : 9.241.154 à l'issue de l'exercice précédent et s'analysent comme suit :

<i>Titre</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût moyen Unitaire</i>	<i>Valeur comptable</i>
• ASTREE	330.927	20,078	6.644.466
• COTUSAL	13.924	119,262	1.660.604
• Air liquide	29.442	32,475	956.132
• ASTREE DA CP 27	40	2,500	100
• Nouveaux emballages tunisiens	2	84,500	169
<u>Total</u>			<u>9.261.471</u>

Les principaux mouvements enregistrés sur ce compte se résument comme suit :

<u>Solde au 31/12/2014</u>			<u>9.241.154</u>
<u>Achats</u>			20.357
♦ ASTREE		20.248	
♦ AIR LIQUIDE		109	
<u>Ventes</u>			(40)
♦ ASTREE		40	
<u>Solde au 31/12/2015</u>			<u>9.261.471</u>

**NOTE 4 : PLACEMENTS & AUTRES ACTIFS FINANCIERS**

Le solde de cette rubrique, net de provisions, s'élève au 31 Décembre 2015 à D : 5.802.796 et se détaille comme suit :

<i>Titre</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût moyen Unitaire</i>	<i>Valeur comptable</i>
• BIAT	8.511	44,014	374.603
• UBCI	35.465	16,742	593.755
• ATTIJARI BANK	19.000	17,179	326.392
• UIB	13.560	12,153	164.794
• Monoprix	109.001	7,659	834.800
• SITEX	3.682	22,451	82.664
• SICAV - RENDEMENT	18.966	102,630	1.946.481
• SACEM	10.000	0,172	1.720
• Société de Gestion des exportations	100	100,000	10.000
• Libya Oil Tunisie	231	119,606	27.629
• SFBT	12.834	7,499	96.241
• SPDIT SICAF	47.985	5,999	287.864
• CARTHAGE CEMENT	92.000	3,283	302.001
• ARTES	91.000	7,176	653.039
• ENNAKL AUTOMOBILES	16.500	9,244	152.533
• POULINA GROUP HOLDING	12.000	6,648	79.775
• Société TFT	1	100,000	100
• One Tech	38.500	6,500	250.250
			<hr/>
<u>Total brut</u>			<u>6.184.641</u>
• Provision pour dépréciation des titres			(381.845)
			<hr/>
<u>Total net</u>			<u>5.802.796</u>

Les principaux mouvements enregistrés sur ce compte se résument comme suit :

<u>Solde au 31/12/2014</u>		<u>5.326.895</u>
<u>Achats</u>		3.866.167
♦ Monoprix DA 2015 (1/5)	3	
♦ Monoprix	9.650	
♦ SFBT	18	
♦ ARTES	32.947	
♦ SICAV RENDEMENT	3.823.549	
<u>Ventes</u>		<u>(3.172.717)</u>
♦ SFBT	472.446	
♦ SICAV-RENDEMENT	2.700.271	
<u>Plus-value latente sur titres SICAV - Rendement</u>		<u>15.718</u>
<u>Dotations aux provisions</u>		<u>(233.267)</u>
<u>Solde au 31/12/2015</u>		<u>5.802.796</u>

Le compte provisions pour dépréciation de titres s'analyse comme suit :

<i>Titre</i>	<i>Solde au</i>	<i>Dotation</i>	<i>Reprise</i>	<i>Solde au</i>
	<i>31/12/2014</i>			<i>31/12/2015</i>
• SITEX	52.398	10.420	-	62.818
• SACEM	1.720	-	-	1.720
• Société de gestion des exportations	10.000	-	-	10.000
• ARTES	-	109.223	-	109.223
• POULINA GROUP HOLDING	13.103	6.168	-	19.271
• CARTHAGE CEMENT	71.357	107.456	-	178.813
Total	148.578	233.267	-	381.845

## Note 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2015 à D : 379.576, contre D : 1.436.139 à l'issue de l'exercice 2014 et se détaille comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
♦ Etat, excédent d'impôt à reporter	142.868	-
♦ Compte d'attente	272	976.709
♦ Charges constatées d'avance	-	210
♦ Produits à recevoir	236.708	459.492
<u>Total</u>	<u>379.848</u>	<u>1.436.411</u>
♦ Provision sur compte d'attente	(272)	(272)
<u>Total</u>	<u>379.576</u>	<u>1.436.139</u>

## Note 6 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<b>2015</b>	<b>2014</b>
• Capital social	(A)	10.000.000	10.000.000
• Réserve légale	(B)	1.000.000	1.000.000
• Prime d'émission		340.000	340.000
• Autres réserves		1.373.591	1.373.591
• Résultats reportés		1.029.403	769.033
<u>Total</u>		<u><b>13.742.994</b></u>	<u><b>13.482.624</b></u>
Résultat net de l'exercice (1)		1.670.543	2.460.370
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(C)	<u><b>15.413.537</b></u>	<u><b>15.942.994</b></u>
Nombre d'actions (2)		1.000.000	1.000.000
Résultat par action (1) / (2)		1,670	2,459

(A) Au 31 Décembre 2015, le capital social est de D : 10.000.000 composé de 1.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 10 chacune et libérées en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du Code des Sociétés Commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social, cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Voir tableau de mouvements ci-joint :

**Note 6 (suite): Capitaux Propres**

**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**

(Montants exprimés en dinars)

	<b>Capital social</b>	<b>Réserve légale</b>	<b>Prime d'émission</b>	<b>Réserve à régime spécial</b>	<b>Autres réserves</b>	<b>Résultats Reportés</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Total</b>
<u>Solde au 31 Décembre 2013</u>	10 000 000	1 000 000	340 000	-	1 373 591	1 315 210	1 453 823	15 482 624
Affectations approuvées par l'AGO du 14 Mai 2014						1 453 823	(1 453 823)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2013						(2 000 000)		(2 000 000)
Résultat de la période close le 31 Décembre 2014							2 460 370	2 460 370
<u>Solde au 31 Décembre 2014</u>	10 000 000	1 000 000	340 000	-	1 373 591	769 033	2 460 370	15 942 994
Affectations approuvées par l'AGO du 15 Mai 2015						2 460 370	(2 460 370)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2014						(2 200 000)		(2 200 000)
Résultat de la période close le 31 Décembre 2015							1 670 543	1 670 543
<u>Solde au 31 Décembre 2015</u>	10 000 000	1 000 000	340 000	-	1 373 591	1 029 403	1 670 543	15 413 537

## Note 7 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants s'élevaient à la clôture de l'exercice à D : 43.079, contre D : 163.598 au 31 Décembre 2014 et se détaillent comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
• IS à payer (cf. note 13)	-	114.822
• Etat, retenues à la source	4.529	4.471
• Etat, TCL à payer	507	3.478
• Actionnaires, dividendes à payer	489	429
• Charges à payer	37.554	40.398
<u>Total</u>	<u>43.079</u>	<u>163.598</u>

## **Note 8 : REVENUS DES TITRES - DROITS DE PROPRIETE**

Les revenus des titres englobent les dividendes constatés relatifs aux différents titres composant le portefeuille de la société.

Ils s'élèvent en 2015 à D : 1.274.721, contre D : 1.411.226 en 2014.

Ils se détaillent, par titre, comme suit :

<i>Titre</i>	<i>Nombre de coupons</i>	<i>Dividende par action</i>	<i>Dividendes</i>
• ASTREE	330.529	1,700	561.896
• AIR LIQUIDE	28.309	5,200	147.207
• COTUSAL	13.924	17,000	236.708
• SICAV RENDEMENT	33.748	3,786	127.770
• SPDIT	47.985	0,530	25.432
• SFBT	12.834	0,650	8.342
• ARTES	86.000	0,450	38.700
• BIAT	8.511	3,000	25.533
• ATTIJARI BANK	19.000	1,500	28.500
• ENNAKL AUTOMOBILES	16.500	0,500	8.250
• ONE TECH	38.500	0,225	8.663
• PGH	12.000	0,220	2.640
• OIL LIBYA	231	61,550	14.218
• UBCI AA	28.521	0,300	8.556
• UBCI NS	6.944	0,100	694
• UBCI	35.465	0,700	24.826
• UIB	13.560	0,500	6.780
• NOUVEAUX EMBALLAGES TUNISIENS	2	3,000	6
<u>Total</u>			<u>1.274.721</u>

### **Note 9 : PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE TITRES**

Cette rubrique englobe les plus ou moins-values sur les cessions de titres, effectuées au courant de l'exercice 2015.

Le solde des plus ou moins-values s'élève, au 31 Décembre 2015 à D : 866.714, contre D : 1.458.988 à l'issue de l'exercice précédent.

Il se détaille, par titre, comme suit :

<i>Titres</i>	<i>Plus ou (moins)-values réalisées</i>
• ASTREE	65
• SFBT	911.335
• SICAV - RENDEMENT	(60.404)
	-----
<u>Sous total</u>	<u>850.996</u>
• <u>Plus-values latentes sur titres SICAV - RENDEMENT</u>	15.718
	-----
<u>Total</u>	<u>866.714</u>

### **Note 10 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION**

Les autres produits d'exploitation affichent au 31 Décembre 2015 un solde de D : 8.000 représentant des jetons de présence reçus de la société SICOAC.

**Note 11: AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

Le solde de cette rubrique s'élève en 2015 à D : 230.277, contre D : 246.602 en 2014.

Il se détaille comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
• Location	8.196	7.806
• Services extérieurs, marché financier	9.657	9.040
- CMF	1.300	
- STICODEVAM	5.997	
- BVMT	2.360	
• Rémunérations d'intermédiaires & honoraires	32.365	44.390
• Publicité, publications, relations publiques	5.514	5.752
• Frais de garde	85.818	83.555
• Jetons de présence	21.000	24.000
• Frais pour opérations sur titres	2.772	5.264
• Impôts & taxes	4.897	8.624
• Frais de gestion Banque de Tunisie	54.640	52.038
• Autres charges	5.418	6.133
<u>Total</u>	<u>230.277</u>	<u>246.602</u>

**Note 12 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS**

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de provisions s'élèvent à D : 247.193 en 2015, contre D : 88.450 en 2014, et se détaillent comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
• Dotations aux amortissements	13.926	13.927
• Dotations aux provisions (cf. note 4)	233.267	74.523
<u>Total</u>	<u>247.193</u>	<u>88.450</u>

### **Note 13 : IMPOT SUR LES SOCIETES**

L'impôt sur les sociétés s'élève en 2015 à D : 4.392, contre D : 170.664 au 31 Décembre 2014. Il est déterminé comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
<b><u>Résultat comptable avant impôt</u></b>	<b><u>1.671.450</u></b>	<b><u>2.631.034</u></b>
<b><u>Réintégrations</u></b>		
- Jetons de présence	21.000	24.000
- Provisions pour dépréciation des titres	233.267	74.523
- Plus-values latentes sur titres SICAV, constatées à la clôture de l'exercice précédent	619.429	615.448
- Moins-values réalisées sur SICAV- RENDEMENT après distribution des dividendes	62.184	16.544
- Pénalités fiscale	901	-
<b><u>Déductions</u></b>		
- Reprises sur provisions pour titres	-	(70.794)
- Plus-values latentes sur titres SICAV, constatées à la clôture de l'exercice en cours	(635.147)	(619.429)
- Plus-values sur cessions de titres cotés	(788.282)	(697.966)
- Dividendes des actions	(1.184.802)	(1.411.226)
<b><u>Résultat fiscal avant provisions</u></b>	<b>-</b>	<b>562.134</b>
- Déduction provisions pour titres	-	(74.523)
<b><u>Résultat imposable</u></b>	<b>-</b>	<b>487.611</b>
<b><u>Impôt sur les sociétés</u></b>	<b><u>4.392</u></b>	<b><u>170.664</u></b>
<b><u>A imputer</u></b>		
- Excédent d'impôt au titre de l'exercice précédent	-	(55.842)
- Acomptes provisionnels	(145.660)	-
- Retenues à la source	(1.600)	-
<b><u>IS à payer / à reporter</u></b>	<b>142.868</b>	<b>114.822</b>

**Note 14 : ENCAISSEMENTS ET DECAISSEMENTS POUR OPERATIONS SUR TITRES**

Les encaissements pour opérations sur titres s'analysent comme suit :

• Cessions en valeurs brutes		3.172.717
- Placements courants	3.172.717	
• Plus-values nettes sur cessions		850.931
• Frais sur vente de titres		(2.711)
		<hr/>
<u>Encaissements</u>		<u>4.020.937</u>

Les décaissements pour opérations sur titres s'analysent comme suit :

• Acquisitions en valeurs brutes		3.866.167
- Placements courants	3.866.167	
• Frais sur achat de titres		(1)
		<hr/>
<u>Décaissements</u>		<u>3.866.166</u>

**Note 15 : DIVIDENDES ET INTERETS ENCAISSES**

Les dividendes et intérêts encaissés s'analysent comme suit :

- Revenus des titres – droits de propriété		1.274.721
- Produits à recevoir au 31.12.2014		459.492
- Produits à recevoir au 31.12.2015		(236.708)
		<hr/>
<u>Encaissements</u>		<u>1.497.505</u>

**Note 16 : DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES**

Les dividendes distribués au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

- Décision de distribution de dividendes (AGO du 15 Avril 2015)		2.200.000
- Actionnaires, dividendes à payer au 31.12.2014		429
- Actionnaires, dividendes à payer au 31.12.2015		(489)
		<hr/>
<u>Décaissements</u>		<u>2.199.940</u>

**Note 17 : ENCAISSEMENTS ET DECAISSEMENTS PROVENANT DES OPERATIONS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Les encaissements pour opérations sur immobilisations financières s'analysent comme suit :

• Cessions en valeurs brutes		40
- Immobilisations financières	40	
• Plus-values nettes sur cessions		65
• Encaissement du prix de cession des titres SICOAC		976.437
• Frais sur vente		(60)
		<hr/>
<u>Encaissements</u>		<u>976.482</u>

Les décaissements pour acquisition d'immobilisations financières s'analysent comme suit :

• Acquisitions en valeurs brutes		20.357
- Immobilisations financières	20.357	
		<hr/>
<u>Décaissements</u>		<u>20.357</u>

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR  
LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

Messieurs les actionnaires,

1. En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale réunie le 14 Mai 2014, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société «Placements de Tunisie - SICAF» pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 15.484.461 et un bénéfice net de D : 1.670.543, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « Placements de Tunisie - SICAF», comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

**Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers**

2. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**Responsabilité de l'auditeur**

3. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.  
Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Opinion**

4. A notre avis, les états financiers de la société « Placements de Tunisie - SICAF », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2015, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### **Vérifications et informations spécifiques**

5. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1<sup>er</sup>) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.
6. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.
7. En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous avons noté que les conditions d'inscription des titres émis par la société dans les comptes en valeurs mobilières aux noms des actionnaires ne sont pas entièrement mises en conformité avec la réglementation en vigueur, notamment les dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 28 Août 2006.

Tunis, le 22 mars 2016

**DELTA CONSULT**

Walid BEN SALAH

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution des conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

***1- Convention de services administratifs et financiers***

Le conseil d'administration réuni le 07 Février 2007, a autorisé la convention de services administratifs et financiers, conclue entre votre société et la Banque de Tunisie.

En vertu de cette convention, la Banque de Tunisie est chargée de l'hébergement du siège social, de la gestion comptable et administrative et de l'organisation des Conseils d'Administration et des Assemblées Générales de la société « Placements de Tunisie – SICAF » et ce, moyennant une rémunération annuelle de D : 30.000 hors taxes, susceptible de révision.

Le conseil d'administration réuni le 06 Février 2009, a autorisé la révision de ladite rémunération pour la porter à D : 40.000 hors taxes.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant le 26 Décembre 2012, qui a étendu son objet à la location d'un bureau au profit de la société « Placements de Tunisie – SICAF » pour une période de deux ans renouvelables par tacite reconduction, courant à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2012. En outre, elle a porté la rémunération annuelle de la banque à D : 46.000 hors taxes, qui sera majorée chaque année au taux de 5%.

Les charges supportées par la société en 2015, s'élèvent à D : 62.836.

### ***Rémunération du Directeur Général***

Le conseil d'administration réuni le 06 Avril 2010, a fixé l'indemnité brute mensuelle du Directeur Général à 400 dinars. Par décision du conseil d'administration réuni le 11 Juin 2013, cette indemnité a été portée à 1.000 dinars à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2013.

Le conseil d'administration réuni le 06 Avril 2010 a décidé également la mise à la disposition du Directeur Général d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

Les charges relatives à ladite voiture, supportées par la société en 2015, s'élèvent à D : 18.182.

Par ailleurs, votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune autre opération régie par les dispositions des articles sus-visés.

Tunis, le 22 mars 2016

**DELTA CONSULT**

Walid BEN SALAH

## Etats financiers annuels de SICAV

### UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV

UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **19 avril 2016**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ECC MAZARS représenté par Mr. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

#### BILAN

Arrêté au 31/12/2015 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2015	31/12/2014
<b><u>ACTIFS</u></b>				
AC 1	<b>Portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>	<b>2 125 109,410</b>	<b>2 721 678,512</b>
	a- Actions et droits rattachés		2 125 109,410	2 721 678,512
	b- Obligations et valeurs assimilées		0,000	0,000
	c- Autres valeurs		0,000	0,000
AC 2	<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3.2</b>	<b>546 163,087</b>	<b>696 278,043</b>
	a- Placements monétaires		293 580,855	196 365,064
	b- Disponibilités		252 582,232	499 912,979
AC3	<b>Créances d'exploitations</b>		0,000	0,000
AC 4	<b>Autres actifs</b>		0,000	0,000
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>2 671 272,497</b>	<b>3 417 956,555</b>
<b><u>PASSIF</u></b>				
			<b>56 329,432</b>	<b>31 553,820</b>
PA 1	<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>3.3</b>	30 030,229	10 147,011
PA 2	<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>3.4</b>	26 299,203	21 406,809
<b><u>ACTIF NET</u></b>			<b>2 614 943,065</b>	<b>3 386 402,735</b>
CP 1	<b><u>Capital</u></b>	<b>3.5</b>	<b>2 603 370,849</b>	<b>3 363 706,099</b>
CP 2	<b><u>Sommes distribuables</u></b>	<b>3.6</b>	<b>11 572,216</b>	<b>22 696,636</b>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		2,042	2,019
	b- Sommes distribuables de l'exercice		11 570,174	22 694,617
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>			<b>2 671 272,497</b>	<b>3 417 956,555</b>

## ETAT DE RESULTAT

Arrêté au 31/12/2015 en (DT)

	Libellé	Note	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
PR 1	<b><u>Revenus du portefeuille-titres</u></b>	3.1	<b><u>76 430,440</u></b>	<b><u>70 904,990</u></b>
	Dividendes		76 430,440	70 904,990
PR 2	<b><u>Revenus des placements monétaires</u></b>	3.2	<b><u>10 439,021</u></b>	<b><u>8 508,376</u></b>
	<b><u>Total des revenus des placements</u></b>		<b><u>86 869,461</u></b>	<b><u>79 413,366</u></b>
CH 1	<b><u>Charges de gestion des placements</u></b>	3.7	<b><u>-41 181,706</u></b>	<b><u>-39 082,948</u></b>
	<b><u>Revenu net des placements</u></b>		<b><u>45 687,755</u></b>	<b><u>40 330,418</u></b>
CH 2	<b><u>Autres charges</u></b>	3.8	-34 388,067	-32 138,685
	<b><u>Résultat d'exploitation</u></b>		<b><u>11 299,688</u></b>	<b><u>8 191,733</u></b>
PR 4	<b><u>Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		270,486	14 502,884
	<b><u>Sommes distribuables de l'exercice</u></b>		<b><u>11 570,174</u></b>	<b><u>22 694,617</u></b>
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-270,486	-14 502,884
	<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		-429 871,960	-145 026,396
	<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		-111 082,402	283 190,487
	<u>Frais de négociation de titres</u>		-5 804,048	-14 009,781
	<b><u>Résultat net de l'exercice</u></b>		<b><u>-535 458,722</u></b>	<b><u>132 346,043</u></b>

**VARIATION DE L'ACTIF NET****Arrêté au 31/12/2015 en (DT)**

<b>Libellé</b>	<b>Période du 01/01/2015 au 31/12/2015</b>	<b>Période du 01/01/2014 au 31/12/2014</b>
<b><u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>-535 458,722</u></b>	<b><u>132 346,043</u></b>
a- Résultat d'exploitation	11 299,688	8 191,733
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-429 871,960	-145 026,396
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-111 082,402	283 190,487
d- Frais de négociation de titres	-5 804,048	-14 009,781
<b><u>AN2- Distributions de dividendes</u></b>	<b><u>-22 126,555</u></b>	<b><u>-4 391,082</u></b>
<b><u>AN3- Transactions sur le capital</u></b>	<b><u>-213 874,393</u></b>	<b><u>919 728,033</u></b>
<b>a- Souscriptions</b>	<b>0,000</b>	<b>2 245 711,692</b>
- Capital	0,000	2 316 200,000
- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	-82 752,180
- Régularisation des sommes distribuables	0,000	12 263,872
<b>b- Rachats</b>	<b>213 874,393</b>	<b>1 325 983,659</b>
- Capital	242 900,000	1 329 100,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-29 323,160	-895,977
- Régularisation des sommes distribuables	297,553	-2 220,364
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-771 459,670</b>	<b>1 047 682,994</b>
<b><u>AN4- Actif Net</u></b>		
a- En début de l'exercice	3 386 402,735	2 338 719,741
b- En fin de l'exercice	2 614 943,065	3 386 402,735
<b><u>AN5- Nombre d'actions</u></b>		
a- En début de l'exercice	34 648	24 777
b- En fin de l'exercice	32 219	34 648
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>81,161</b>	<b>97,737</b>
<b>AN6 -TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>-16,29%</b>	<b>3,73%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31/12/2015**

### **1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 31/12/2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :**

Les placements en actions et valeurs assimilées admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2015 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31-12-2015.

#### **2.3- Evaluation des autres placements :**

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31/12/2015 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements en obligation et valeurs similaires non admises à la cote, sont évalués à leur coût d'acquisition.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor assimilables sont évalués à leur coût d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont constitués de comptes à terme, de certificats de dépôts, de BTCT et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### **2.4- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

#### 3.1 - Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/12/2015 d'actions et droits rattachés. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après:

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% l'Actif
<b>Actions</b>		<b>2 594 018,424</b>	<b>2 115 149,410</b>	<b>79,18%</b>
ADWYA	20 750	135 286,800	131 181,500	4,91%
ASSAD	20 000	141 851,390	105 580,000	3,95%
ATTIJARI BANK	5 640	146 751,600	135 523,560	5,07%
BIAT	3 040	192 257,105	225 637,920	8,45%
CARTHAGE CEMENT	145 000	433 127,940	193 285,000	7,24%
CELLCOM	17 000	133 259,403	141 933,000	5,31%
MONOPRIX	17 120	275 253,591	239 765,600	8,98%
OTH	17 000	117 536,908	118 830,000	4,45%
SIMPAR	3 385	167 915,584	112 138,280	4,20%
SOTRAPIL	12 800	109 293,024	112 128,000	4,20%
SOTUVER	36 550	188 960,444	105 775,700	3,96%
TPR	24 000	110 782,475	74 952,000	2,81%
TUNIS RE	23 923	233 820,210	214 110,850	8,02%
UIB	13 000	207 921,950	204 308,000	7,65%
<b>Droits</b>		<b>10 582,500</b>	<b>9 960,000</b>	<b>0,37%</b>
ADWYADA1/12	20 750	10 582,500	9 960,000	0,37%
<b>TOTAL</b>		<b>2 604 600,924</b>	<b>2 125 109,410</b>	<b>79,55%</b>

➤ Les entrées en portefeuille titres durant l'année 2015 se détaillent ainsi :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition
<b>Actions</b>		
ASSAD	4 500	27 619,800
ATTIJARI BANK	5 640	146 751,600
BIAT	170	12 428,000
CARTHAGE CEMENT	15 000	29 600,000
CELLCOM	13 316	104 753,380
MONOPRIX	5 620	53 227,360
SIMPAR	885	43 066,250
SIMPAR NG	236	11 172,240
SOTIPAPIER	5 369	24 697,400
SOTRAPIL	4 503	39 741,310
SOTUVER	6 834	20 676,280
TAWASOL	55 000	37 675,340
TUNIS RE	3 923	35 221,230
UIB	13 000	207 921,950
<b>TOTAL</b>		<b>794 552,140</b>

➤ Les sorties du portefeuille titres du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 se détaillent ainsi :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins-values
<b><u>Actions</u></b>				
ARTES	20 000	149 726,369	148 265,530	-1 460,839
BIAT	630	39 474,682	52 568,070	13 093,388
CELLCOM	12 626	98 972,544	106 692,160	7 719,616
LANDOR	19 000	132 365,333	125 870,000	-6 495,333
OTH	1 370	9 472,092	9 490,000	17,908
SIMPAR NG	460	22 482,240	22 482,240	0,000
SOTIPAPIER	38 369	217 486,000	164 809,740	-52 676,260
SOTRAPIL	8 881	81 302,402	84 749,750	3 447,348
TAWASOL	230 000	209 967,620	135 239,390	-74 728,230
<b>TOTAL</b>		<b>961 249,282</b>	<b>850 166,880</b>	<b>-111 082,402</b>

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
<b><u>Revenus des Actions</u></b>	<b><u>76 430,440</u></b>	<b><u>63 145,590</u></b>
<b><u>Revenus des titres OPCVM</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>7 759,400</u></b>
<b>TOTAL</b>	<b>76 430,440</b>	<b>70 904,990</b>

### 3.2 - Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2015 à à 546 163,087 dinars et s'analyse comme suit :

		31/12/2015	31/12/2014
Placements monétaires	(1)	293 580,855	196 365,064
Disponibilités		252 582,232	499 912,979
<b>Total</b>		<b>546 163,087</b>	<b>696 278,043</b>

#### (1) Placements monétaires :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur 31/12/2015	% de l'Actif
BTCT12-04-16 52S	300	31/03/15	284 865,116	293 580,855	10,99%
<b>Total placement BTCT</b>			<b>284 865,116</b>	<b>293 580,855</b>	<b>10,99%</b>

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période	Période
	du 01/01/2015 au 31/12/2015	du 01/01/2014 au 31/12/2014
Intérêts des bons de trésor à court terme	10 439,021	7 457,809
Intérêts des certificats de dépôt	0,000	1 050,567
<b>TOTAL</b>	<b>10 439,021</b>	<b>8 508,376</b>

### 3.3 - Opérateurs créditeurs:

	Libelle	31/12/2015	31/12/2014
<b>PA 1</b>	<b><u>Opérateurs créditeurs</u></b>	<b><u>30 030,229</u></b>	<b><u>10 147,011</u></b>
	Frais de gestionnaire	2 639,893	2 900,449
	Frais de dépositaire	2 938,863	722,844
	Frais des distributeurs	24 451,473	6 523,718

### 3.4 - Autres créditeurs divers:

	Libelle	31/12/2015	31/12/2014
<b>PA 2</b>	<b><u>Autres créditeurs divers</u></b>	<b><u>26 299,203</u></b>	<b><u>21 406,809</u></b>
	Redevance CMF	216,996	270,605
	Charges payés sur l'exercice	26 082,207	21 136,204

### 3.5 - Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<b><u>Capital au 31/12/2014</u></b>	
* Montant en nominal	3 464 800
* Nombre de titres	34 648
* Nombre d'actionnaires	140
<b><u>Souscriptions réalisées</u></b>	
* Montant en nominal	0
* Nombre de titres émis	0
<b><u>Rachats effectués</u></b>	
* Montant en nominal	242 900
* Nombre de titres rachetés	2 429
<b><u>Capital au 31/12/2015</u></b>	
* Montant en nominal	3 221 900
* Nombre de titres	32 219
* Nombre d'actionnaires	120

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2015 au 31/12/2015 est de (771 459,670) dinars.

Le nombre de titres d'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV au 31/12/2015 est de 32 219 contre 34 648 au 31/12/2014.

	<b><u>Mvt sur le capital</u></b>	<b><u>Mvt sur l'Actif Net</u></b>
<b><u>Capital début de l'exercice au 31/12/2014</u></b>	<b><u>3 363 706,099</u></b>	<b><u>3 363 706,099</u></b>
<b><u>Souscriptions de l'exercice</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>
<b><u>Rachats de l'exercice</u></b>	<b><u>-242 900,000</u></b>	<b><u>-242 900,000</u></b>
<b><u>Autres mouvements</u></b>	<b><u>-517 435,250</u></b>	<b><u>-505 863,034</u></b>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres.	-429 871,960	-429 871,960
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-111 082,402	-111 082,402
- Frais de négociation de titres	-5 804,048	-5 804,048
- Régularisation sommes non distribuables	29 323,160	29 323,160
- Sommes distribuables		11 572,216
<b><u>Capital fin de l'exercice au 31/12/2015</u></b>	<b><u>2 603 370,849</u></b>	<b><u>2 614 943,065</u></b>

### 3.6 - Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/12/2015 s'élèvent à 11 572,216 dinars contre 22 696,636 dinars au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Sommes distribuables des exercices antérieurs	2,042	2,019
Résultat d'exploitation	11 299,688	8 191,733
Régularisation du résultat d'exploitation	270,486	14 502,884
<b>Total</b>	<b>11 572,216</b>	<b>22 696,636</b>

### 3.7 - Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Désignation	Période Du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période Du 01/01/2015 au 31/12/2015
<b>CH 1 Charges de gestion des placements</b>	<b>41 181,706</b>	<b>39 082,948</b>
Rémunération du gestionnaire	11 766,202	11 166,553
Rémunération du dépositaire	2 941,564	2 791,649
Rémunération des distributeurs	26 473,940	25 124,746

### 3.8 - Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Désignation	Période Du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période Du 01/01/2015 au 31/12/2015
<b>CH 2 Autres charges</b>	<b>34 388,067</b>	<b>32 138,685</b>
Redevance CMF	2 941,564	2 791,649
Services bancaires et assimilés	1 803,758	1 490,236
Abonnement des charges budgétisées	29 642,745	27 856,800

➤ Les charges budgétisées se détaillent ainsi :

➤ **Etat des Charges Budgétisées Pour l'exercice 2015:**

Libellé	2015	2014
<b>Abonnement des charges budgétisées</b>	<b>29 642,745</b>	<b>27 856,800</b>
Taxes	1 024,708	352,399
Frais bancaires	88,720	92,000
Publication BO CMF	753,400	753,200
Honoraires CAC	6 721,000	6 720,000
Frais AGO et publications	4 711,247	3 920,366
Jetons de Présence	12 000,000	12 000,000
Alpha mena	2 000,000	2 000,000
Autres	2 343,670	2 018,835

#### **4. Rémunérations gestionnaire, dépositaire et distributeurs :**

##### **4-1 Rémunération du gestionnaire**

UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- \* la gestion du portefeuille de la SICAV,
- \* la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- \* la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI FINANCE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI FINANCE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net annuel d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

##### **4-2 Rémunération du dépositaire**

L'UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de l'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

##### **4-3 Rémunération des distributeurs:**

UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE des conventions de distribution aux termes desquelles UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV qui est réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

## 5. Données par action et ratios pertinents :

Données par action	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Revenus des placements	2,696	2,292	2,847	2,729	2,704
Charges de gestion des placements	-1,278	-1,128	-1,308	-1,772	-1,468
<b>Revenu net des placements</b>	<b>1,418</b>	<b>1,164</b>	<b>1,539</b>	<b>0,957</b>	<b>1,236</b>
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-1,067	-0,928	-1,001	-1,336	-0,901
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0,351</b>	<b>0,236</b>	<b>0,538</b>	<b>-0,379</b>	<b>0,335</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,008	0,419	-0,088	0,106	-0,003
<b>Somme distribuables de l'exercice</b>	<b>0,359</b>	<b>0,655</b>	<b>0,450</b>	<b>-0,273</b>	<b>0,332</b>
Variation des (+) ou (-) valeurs potentielles sur titres	-13,342	-4,186	-6,010	-28,690	-12,310
(+) ou (-) valeurs réalisées sur cession de titres	-3,448	8,173	-0,210	26,932	5,707
Frais de négociation de titres	-0,180	-0,404	-0,329	-0,310	-0,125
<b>(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.</b>	<b>-16,970</b>	<b>3,583</b>	<b>-6,549</b>	<b>-2,069</b>	<b>-6,729</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>-16,619</b>	<b>3,820</b>	<b>-6,011</b>	<b>-2,448</b>	<b>-6,394</b>
Droits d'entrées et droits de sorties	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultats non distribuables de l'exercice</b>	<b>-16,970</b>	<b>3,583</b>	<b>-6,549</b>	<b>-2,069</b>	<b>-6,729</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,690	-0,714	0,363	-2,049	0,583
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>-16,280</b>	<b>2,869</b>	<b>-6,186</b>	<b>-4,118</b>	<b>-6,146</b>
Distribution de dividendes	0,655	0,178	0,000	0,331	0,115
Valeur liquidative	81,161	97,737	94,390	100,125	104,847
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion de placements /actif net moyen	1,40%	1,40%	1,40%	1,40%	1,40%
Autres charges/actif net moyen	1,17%	1,15%	1,07%	1,06%	0,86%
Résultats distribuables de l'exercice /actif net moyen	0,38%	0,29%	0,58%	-0,30%	0,32%
<b>Actif net moyen</b>	<b>2 943 656,765</b>	<b>2 793 425,266</b>	<b>2 314 962,956</b>	<b>2 454 858,243</b>	<b>3 001 251,938</b>

<b>Nombre d'actions au 31/12</b>	<b>32 219</b>	<b>34 648</b>	<b>24 777</b>	<b>19 388</b>	<b>28 619</b>
----------------------------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

## **RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons examiné les états financiers de la société « UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un total bilan de 2 671 272 dinars et un résultat net de l'exercice de <535 459> dinars.

### ***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :***

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### ***Responsabilité de l'auditeur***

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité d'UBCI FINANCE gestionnaire d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Opinion***

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière d'« UBCI UNIVERS ACTION SICAV » au 31 décembre 2015, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné les informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

En application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises à la réglementation en vigueur.

Tunis, 03 Mars 2016

**Le Commissaire Aux Comptes :**

**ECC MAZARS**

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice

Nous vous informons que votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence de nouvelles conventions règlementées conclues au cours de l'exercice 2015.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- L'UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI recevra une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de l'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour sera réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

Au titre de l'exercice 2015, les commissions s'élèvent à 2 941,564 dinars.

- UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- \* la gestion du portefeuille de la SICAV,
- \* l'exécution des ordres de Bourse de la SICAV,
- \* la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- \* la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI FINANCE prendra à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI FINANCE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB) et les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin de CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net annuel d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour sera réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Ces commissions s'élèvent au 31/12/2015 à 11 766,202 dinars.

- UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE une convention de distributeur aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV qui sera réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

Au titre de l'exercice 2015, ces commissions s'élèvent à 26 473,940 dinars.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence s'élevant à 12 000 dinars.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, 03 Mars 2016

**Le Commissaire Aux Comptes :**

**ECC MAZARS**

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

## Etats financiers annuels de SICAV

### **UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV**

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **19 avril 2016**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ECC MAZARS représenté par Mr. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

#### **BILAN** **Arrêté au 31/12/2015 en (DT)**

	<b>Libellé</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
	<b><u>ACTIFS</u></b>			
AC 1	<b>Portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>	<b>164 686 953,456</b>	<b>156 048 912,536</b>
	a- Obligations et valeurs assimilées		164 686 953,456	156 048 912,536
	b- Autres valeurs		0,000	0,000
AC 2	<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3.2</b>	<b>50 704 580,362</b>	<b>53 722 828,835</b>
	a- Placements monétaires		8 262 853,629	16 921 846,716
	b- Disponibilités		42 441 726,733	36 800 982,119
AC 3	<b>Créances d'exploitations</b>	<b>3.3</b>	0,000	0,000
AC 4	<b>Autres actifs</b>	<b>3.4</b>	<b>22 811,178</b>	<b>83,189</b>
	<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>215 414 344,996</b>	<b>209 771 824,560</b>
	<b><u>PASSIF</u></b>		<b>1 510 921,149</b>	<b>462 010,722</b>
PA 1	<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>3.5</b>	1 468 134,829	422 578,358
PA 2	<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>3.6</b>	42 786,320	39 432,364
	<b><u>ACTIF NET</u></b>		<b>213 903 423,847</b>	<b>209 309 813,838</b>
CP 1	<b><u>Capital</u></b>	<b>3.7</b>	<b>206 165 949,579</b>	<b>201 899 616,161</b>
CP 2	<b><u>Sommes distribuables</u></b>	<b>3.8</b>	<b>7 737 474,268</b>	<b>7 410 197,677</b>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 736,005	1 310,910
	b- Sommes distribuables de l'exercice		7 735 738,263	7 408 886,767
	<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>215 414 344,996</b>	<b>209 771 824,560</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
Du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 en (DT)

	Libellé	Note	Période du 01.01.15 au 31.12.15	Période du 01.01.14 au 31.12.14
PR 1	<b><u>Revenus du portefeuille-titres</u></b>	<b>3.1</b>	<b><u>7 328 039,595</u></b>	<b><u>7 098 003,757</u></b>
	Revenus des obligations et valeurs assimilées		7 328 039,595	7 098 003,757
PR 2	<b><u>Revenus des placements monétaires</u></b>	<b>3.2</b>	<b><u>2 391 288,679</u></b>	<b><u>2 252 684,683</u></b>
	<b><u>Total des revenus des placements</u></b>		<b><u>9 719 328,274</u></b>	<b><u>9 350 688,440</u></b>
CH 1	<b><u>Charges de gestion des placements</u></b>	<b>3.9</b>	<b><u>-1 705 412,588</u></b>	<b><u>-1 669 625,327</u></b>
	<b><u>Revenu net des placements</u></b>		<b><u>8 013 915,686</u></b>	<b><u>7 681 063,113</u></b>
CH 2	<b><u>Autres charges</u></b>	<b>3.10</b>	-260 843,393	-254 590,251
	<b><u>Résultat d'exploitation</u></b>		<b><u>7 753 072,293</u></b>	<b><u>7 426 472,862</u></b>
PR 4	<b><u>Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		-17 334,030	-17 586,095
	<b><u>Sommes distribuables de l'exercice</u></b>		<b><u>7 735 738,263</u></b>	<b><u>7 408 886,767</u></b>
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		17 334,030	17 586,095
	<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		495 293,926	599 100,046
	<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		-311 838,926	-487 438,140
	<u>Frais de négociation de titres</u>		-81,875	-636,910
	<b><u>Résultat net de l'exercice</u></b>		<b><u>7 936 445,418</u></b>	<b><u>7 537 497,858</u></b>

**VARIATION DE L'ACTIF NET**  
Du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 en (DT)

Libellé	Période du 01.01.15 au 31.12.15	Période du 01.01.14 au 31.12.14
<b><u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>7 936 445,418</u></b>	<b><u>7 537 497,858</u></b>
a- Résultat d'exploitation	7 753 072,293	7 426 472,862
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	495 293,926	599 100,046
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-311 838,926	-487 438,140
d- Frais de négociation de titres	-81,875	-636,910
<b><u>AN2- Distributions de dividendes</u></b>	<b><u>-6 943 297,704</u></b>	<b><u>-7 354 320,523</u></b>
<b><u>AN3- Transactions sur le capital</u></b>	<b><u>3 600 462,295</u></b>	<b><u>6 424 828,578</u></b>
<b>a- Souscriptions</b>	<b>157 317 215,814</b>	<b>165 098 239,722</b>
- Capital	154 668 300,000	162 230 900,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-1 850 088,719	-2 055 858,176
- Régularisation des sommes distribuables	4 499 004,533	4 923 197,898
<b>b- Rachats</b>	<b>153 716 753,519</b>	<b>158 673 411,144</b>
- Capital	150 533 600,000	156 069 500,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-1 798 349,012	-1 975 400,484
- Régularisation des sommes distribuables	4 981 502,531	4 579 311,628
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>4 593 610,009</b>	<b>6 608 005,913</b>
<b><u>AN4- Actif Net</u></b>		
a- En début de l'exercice	209 309 813,838	202 701 807,925
b- En fin de l'exercice	213 903 423,847	209 309 813,838
<b><u>AN5- Nombre d'actions</u></b>		
a- En début de l'exercice	2 044 287	1 982 673
b- En fin de l'exercice	2 085 634	2 044 287
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>102,560</b>	<b>102,387</b>
<b>AN6 -TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>3,71%</b>	<b>3,60%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31-12-2015

### 1- - REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV est une SICAV obligataire. Les états financiers arrêtés au 31/12/2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### 2.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché à la date du 31/12/2015 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements en obligation et valeurs similaires non admises à la cote, sont évalués à leur coût d'acquisition.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor assimilables sont évalués à leur coût d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont constitués de comptes à terme, de certificats de dépôts, de BTCT et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### 2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

#### 3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2015 d'obligations et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

		31/12/2015	31/12/2014
BTA	(1)	92 613 639,981	89 863 818,629
Obligations émis par l'Etat	(2)	3 079 042,623	3 078 854,794
Obligations des Sociétés	(2)	68 994 270,852	63 106 239,113
<b>Total</b>		<b>164 686 953,456</b>	<b>156 048 912,536</b>

#### (1) Bons de trésor assimilable :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% de l'Actif
<b>BTA</b>		<b>90 305 571,311</b>	<b>92 613 639,981</b>	<b>42,99%</b>
BTA 04-2024	5 000	4 816 500,000	5 007 718,907	2,32%
BTA032016	8 000	7 755 600,000	8 262 189,035	3,84%
BTA032019	2 000	1 940 400,000	2 045 955,389	0,95%
BTA052022	6 950	8 205 558,956	7 854 612,690	3,65%
BTA072017	7 170	7 225 004,355	7 363 163,067	3,42%
BTA082022	32 000	30 876 900,000	31 895 072,867	14,81%
BTA102018	21 000	20 322 200,000	20 916 609,985	9,71%
BTA-10-2026	9 440	9 163 408,000	9 268 318,041	4,30%

#### (2) Obligations :

<b>Obligations Emises par l'Etat</b>		<b>3 000 000,000</b>	<b>3 079 042,623</b>	<b>1,43%</b>
EMPRUNT NAT2014	30 000	3 000 000,000	3 079 042,623	1,43%
<b>Obligations des Sociétés</b>		<b>67 585 390,000</b>	<b>68 994 270,852</b>	<b>32,03%</b>
AIL 2012-1	10 000	400 000,000	412 118,033	0,19%
AIL 2014-1	30 000	2 400 000,000	2 458 974,426	1,14%
AIL 2015-1	15 000	1 500 000,000	1 537 121,311	0,71%
AMENBANK ES2009	30 000	1 799 400,000	1 819 334,992	0,84%
AMENBANK2006	15 000	300 000,000	312 785,688	0,15%
AMENBANK2008(B)	20 000	1 300 000,000	1 344 754,098	0,62%
AMENBANKES2011-1	10 000	600 000,000	607 600,000	0,28%
AMENBANKSUB2010	18 000	1 199 700,000	1 217 826,877	0,57%
ATBSUB09 LIGA1	19 000	380 000,000	389 892,625	0,18%
ATBSUB09 LIGA2	20 000	1 000 000,000	1 027 268,197	0,48%
ATL 2008 (ES)	4 050	243 000,000	247 944,984	0,12%
ATL 2010-2	20 000	800 000,000	800 192,350	0,37%
ATL 2011 TF	10 000	800 000,000	835 287,671	0,39%
ATL 2013-1 TF	10 000	1 000 000,000	1 037 753,006	0,48%
ATL2009/2	17 000	340 000,000	343 901,639	0,16%
ATTIJARI BANK SUB 2015	60 000	6 000 000,000	6 061 140,984	2,81%
ATTIJARI BANK 10	50 000	2 142 800,000	2 232 837,051	1,04%
ATTIJARI LEASE 2013-1-B	20 700	1 242 000,000	1 249 411,279	0,58%
ATTIJARI LEASE 2014-1-B	20 000	1 600 000,000	1 652 878,689	0,77%
ATTIJARI LEASE 2015-1	20 000	2 000 000,000	2 084 389,071	0,97%

ATTIJARI LEASE 2015-2	28 800	2 880 000,000	2 883 393,049	1,34%
ATTIJARI LEASE SUB 2014 - A	20 000	1 600 000,000	1 601 573,770	0,74%
BH 2009 CATB	50 000	3 460 000,000	3 460 400,830	1,61%
BNASUB09	23 300	1 397 534,000	1 441 906,850	0,67%
BTE 2009	20 000	800 000,000	809 914,754	0,38%
BTE 2010	10 000	500 000,000	506 024,044	0,23%
BTE 2010 V	10 000	500 000,000	506 336,830	0,24%
BTK09 CAT(A)	19 000	542 906,000	562 283,192	0,26%
BTK09 CAT(B)	15 000	750 000,000	777 784,602	0,36%
BTK2012-1CAT(B)	10 000	571 450,000	575 069,808	0,27%
BTK2014-1CAT(A)	40 000	3 200 000,000	3 208 739,672	1,49%
CIL 2011-1	10 000	200 000,000	207 715,069	0,10%
CIL2013/1-A 7%	20 000	1 197 000,000	1 201 773,771	0,56%
CIL2014-2 7.6%	15 000	1 500 000,000	1 583 953,973	0,74%
CIL2015-1 T 7.65	15 000	1 500 000,000	1 550 163,934	0,72%
CIL2015-2 T 7.65	15 000	1 500 000,000	1 515 801,639	0,70%
STB2010-1	46 000	2 300 000,000	2 378 098,448	1,10%
TL SUB 2013/A 7.35	20 000	1 600 000,000	1 685 058,630	0,78%
TLS SUB2010	10 000	200 000,000	207 670,794	0,10%
TLS2011-1	20 000	400 000,000	410 306,011	0,19%
TLS2011-2	10 000	200 000,000	201 664,699	0,09%
TLS2011-3	10 000	400 000,000	417 283,946	0,19%
TLS2012-1	10 000	400 000,000	411 668,197	0,19%
TLS2014-1	20 000	1 600 000,000	1 662 447,213	0,77%
TLS2014-2	20 000	1 600 000,000	1 604 488,743	0,74%
TLS2015-2	25 000	2 500 000,000	2 500 000,000	1,16%
UBCI 2013	20 400	2 040 000,000	2 105 190,819	0,98%
UIB SUB 2015	30 000	3 000 000,000	3 095 593,442	1,44%
UIB2009-1 CAT A	20 000	800 000,000	815 514,754	0,38%
UIB2009-1 CAT B	20 000	1 199 600,000	1 223 972,201	0,57%
WIFAK LEASE 2010	10 000	200 000,000	208 653,238	0,10%
INTERCALAIRES TLS 2015-2		0,000	410,959	0,00%

➤ Les entrées en portefeuille titres durant l'année 2015 se détaillent ainsi :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition
<b>Obligations des Sociétés</b>		<b>20 936 000,000</b>
AIL 2015-1	15 000	1 500 000,000
ATTIJARI BANK SUB 2015	60 000	6 000 000,000
ATTIJARI LEASE 2013-1-B	700	56 000,000
ATTIJARI LEASE 2015-1	20 000	2 000 000,000
ATTIJARI LEASE 2015-2	28 800	2 880 000,000
CIL2015-1 T 7.65%	15 000	1 500 000,000
CIL2015-2 T 7.65%	15 000	1 500 000,000
TLS2015-2	25 000	2 500 000,000
UIB SUB 2015	30 000	3 000 000,000
<b>BTA</b>		<b>13 979 908,000</b>
BTA 04-2024	5 000	4 816 500,000
BTA-10-2026	9 440	9 163 408,000
<b>TOTAL</b>		<b>34 915 908,000</b>

➤ Les sorties du portefeuille titres du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 se détaillent ainsi :

Désignation	Nombre	Cout d'acquisition	Prix de Cession / Remboursement	Plus ou moins-values
<b>Obligations des Sociétés</b>		<b>15 136 536,000</b>	<b>15 137 536,000</b>	<b>1 000,000</b>
AIL 2010-1	18 000	360 000,000	360 000,000	0
AIL 2012-1	10 000	200 000,000	200 000,000	0
AIL 2014-1	30 000	600 000,000	600 000,000	0
AMENBANK ES2009	30 000	200 100,000	200 100,000	0
AMENBANK2006	15 000	150 000,000	150 000,000	0
AMENBANK2008(B)	20 000	100 000,000	100 000,000	0
AMENBANKES2011-1	10 000	100 000,000	100 000,000	0
AMENBANKSUB2010	18 000	120 060,000	120 060,000	0
ATBSUB09 LIGA1	19 000	380 000,000	380 000,000	0
ATBSUB09 LIGA2	20 000	250 000,000	250 000,000	0
ATL 2008 (ES)	4 050	81 000,000	81 000,000	0
ATL 2010-1	23 000	460 000,000	460 000,000	0
ATL 2010-2	20 000	400 000,000	400 000,000	0
ATL 2011 TF	10 000	200 000,000	200 000,000	0
ATL2009/2	17 000	340 000,000	340 000,000	0
ATTIJARI BANK 10	50 000	714 300,000	714 300,000	0
ATTIJARI LEASE 2013-1-B	20 700	414 000,000	414 000,000	0
ATTIJARI LEASE 2014-1-B	20 000	400 000,000	400 000,000	0
ATTIJARI LEASE SUB 2014-A	20 000	400 000,000	400 000,000	0
ATTIJLEAS 2010-1	20 000	400 000,000	400 000,000	0
BH 2009CATB	50 000	385 000,000	385 000,000	0
BNASUB09	23 300	155 411,000	155 411,000	0
BTE 2009	20 000	200 000,000	200 000,000	0
BTE 2010	10 000	100 000,000	100 000,000	0
BTE 2010 V	10 000	100 000,000	100 000,000	0
BTK09 CAT(A)	19 000	271 415,000	271 415,000	0
BTK09 CAT(B)	15 000	150 000,000	150 000,000	0
BTK2012-1CAT(B)	10 000	142 850,000	142 850,000	0
BTK2014-1CAT(A)	40 000	800 000,000	800 000,000	0
CIL 2010-1	22 000	440 000,000	440 000,000	0
CIL 2010-2	10 000	200 000,000	200 000,000	0
CIL 2011-1	10 000	200 000,000	200 000,000	0
CIL2009/3	20 000	400 000,000	400 000,000	0
CIL2013/1-A 7%	20 000	399 000,000	400 000,000	1 000,000
HL 2010-1	10 000	200 000,000	200 000,000	0
PANOBOIS 2007	1 500	30 000,000	30 000,000	0
STB2010-1	46 000	460 000,000	460 000,000	0
TL SUB 2013/A 7.35%	20 000	400 000,000	400 000,000	0

TLS SUB2010	10 000	200 000,000	200 000,000	0
TLS2009-2	30 000	600 000,000	600 000,000	0
TLS2010-1	15 000	300 000,000	300 000,000	0
TLS2010-2	20 000	400 000,000	400 000,000	0
TLS2011-1	20 000	400 000,000	400 000,000	0
TLS2011-2	10 000	200 000,000	200 000,000	0
TLS2011-3	10 000	200 000,000	200 000,000	0
TLS2012-1	10 000	200 000,000	200 000,000	0
TLS2014-1	20 000	400 000,000	400 000,000	0
TLS2014-2	20 000	400 000,000	400 000,000	0
UIB2009-1 CAT A	20 000	200 000,000	200 000,000	0
UIB2009-1 CAT B	20 000	133 400,000	133 400,000	0
WIFAK LEASE 2010	10 000	200 000,000	200 000,000	0
<b>BTA</b>		<b>11 637 838,926</b>	<b>11 325 000,000</b>	<b>-312 838,926</b>
BTA022015	6 325	6 718 338,926	6 325 000,000	-393 338,926
BTA102015	5 000	4 919 500,000	5 000 000,000	80 500,000
<b>TOTAL</b>		<b>26 774 374,926</b>	<b>26 462 536,000</b>	<b>-311 838,926</b>

➤ Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.01.15 au 31.12.15	Période du 01.01.14 au 31.12.14
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
<b>Revenus des obligations</b>		
- Intérêts	3 374 496,087	2 907 917,534
<b>Revenus des titres émis par le trésor et négociable sur le marché financier</b>		
- Intérêts	3 953 543,508	4 190 086,223
<b>TOTAL</b>	<b>7 328 039,595</b>	<b>7 098 003,757</b>

### 3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2015 à 50 704 580,362 DT et s'analyse comme suit :

		31/12/2015	31/12/2014
Placements monétaires	(1)	8 262 853,629	16 921 846,716
Disponibilités	(2)	42 441 726,733	36 800 982,119
<b>Total</b>		<b>50 704 580,362</b>	<b>53 722 828,835</b>

(1) Placements monétaires :

a- Certificats de dépôt :

Emetteur	Taux de Rémunération	durée	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur 31/12/2015	% de l'Actif
UBCI	4,30%	20 jours	14/12/2015	1 996 186,887	1 999 617,869	0,93%
UBCI	4,30%	20 jours	31/12/2015	2 495 233,609	2 495 471,389	1,16%
<b>Total placement certificats de dépôt</b>				<b>4 491 420,496</b>	<b>4 495 089,258</b>	<b>2,09%</b>

b- Bons de trésor à court terme :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur 31/12/2015	% de l'Actif
BTCT 12-04-16 52S	3 850	31/03/2015	3 656 100,400	3 767 764,371	1,75%
<b>Total placement BTCT</b>			<b>3 656 100,400</b>	<b>3 767 764,371</b>	<b>1,75%</b>

(2) Disponibilités :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Dépôts à terme	28 000 000,000	27 500 000,000
Intérêts courus/ DAT (POT)	173 931,069	152 017,424
Intérêts courus/DAV (POT)	61 887,140	46 925,019
Avoirs en banque	14 205 908,524	9 102 039,676
<b>Total</b>	<b>42 441 726,733</b>	<b>36 800 982,119</b>

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts des bons de trésor à court terme	141 821,402	126 811,157
Intérêts des certificats de dépôt	623 654,826	623 653,092
Intérêts sur les avoires bancaires	1 625 812,451	1 502 220,434
<b>TOTAL</b>	<b>2 391 288,679</b>	<b>2 252 684,683</b>

3.3- Créances d'exploitation :

	Libellé	31/12/2015	31/12/2014
<b>AC3</b>	<b>Créances d'exploitation</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
	Intérêts Emprunts	<b>152 326,650</b>	<b>152 326,650</b>
	BATAM	152 326,650	152 326,650
	Annuité à recevoir en principal de l'EO	<b>3 703 000,000</b>	<b>3 703 000,000</b>
	BATAM	3 703 000,000	3 703 000,000
	Différence d'estimation sur obligations BATAM	<b>-3 855 326,650</b>	<b>-3 855 326,650</b>
	BATAM	-3 855 326,650	-3 855 326,650

3.4- Autres Actifs :

	Libellé	31/12/2015	31/12/2014
<b>AC4</b>	<b>Autres Actifs</b>	<b>22 811,178</b>	<b>83,189</b>
	RS sur achats BTA	22 811,178	83,189

### 3.5 - Opérateurs créditeurs:

	Libelle	31/12/2015	31/12/2014
<b>PA 1</b>	<b><u>Opérateurs créditeurs</u></b>	<b><u>1 468 134,829</u></b>	<b><u>422 578,358</u></b>
	Frais de gestionnaire	57 244,217	55 464,021
	Frais de dépositaire	213 173,883	52 820,172
	Frais des distributeurs	1 197 716,729	314 294,165

### 3.6 - Autres créditeurs divers:

	Libelle	31/12/2015	31/12/2014
<b>PA 2</b>	<b><u>Autres créditeurs divers</u></b>	<b><u>42 786,320</u></b>	<b><u>39 432,364</u></b>
	Redevance CMF	18 500,928	17 759,693
	Charges payées sur l'exercice	24 285,392	21 672,671

### 3.7 - Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<b><u>Capital au 31/12/2014</u></b>	
* Montant en nominal	204 428 700
* Nombre de titres	2 044 287
* Nombre d'actionnaires	2 176
<b><u>Souscriptions réalisées</u></b>	
* Montant en nominal	154 668 300
* Nombre de titres émis	1 546 683
<b><u>Rachats effectués</u></b>	
* Montant en nominal	150 533 600
* Nombre de titres rachetés	1 505 336
<b><u>Capital au 31/12/2015</u></b>	
* Montant en nominal	208 563 400
* Nombre de titres	2 085 634
* Nombre d'actionnaires	2 078

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2015 au 31/12/2015 s'élève à 4 593 610,009 dinars.

Le nombre de titres d'ALYSSA SICAV au 31/12/2015 est de 2 085 634 dinars contre 2 044 287 dinars au 31/12/2014.

	<b><u>Mvt sur le capital</u></b>	<b><u>Mvt sur l'Actif Net</u></b>
<b><u>Capital début de l'exercice au 31/12/2014</u></b>	<b><u>201 899 616,161</u></b>	<b><u>201 899 616,161</u></b>
<b><u>Souscriptions de l'exercice</u></b>	<b><u>154 668 300,000</u></b>	<b><u>154 668 300,000</u></b>
<b><u>Rachats de l'exercice</u></b>	<b><u>-150 533 600,000</u></b>	<b><u>-150 533 600,000</u></b>
<b><u>Autres mouvements</u></b>	<b><u>131 633,418</u></b>	<b><u>7 869 107,686</u></b>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	495 293,926	495 293,926
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-311 838,926	-311 838,926
- Frais de négociations de titres	-81,875	-81,875
- Régularisation des sommes non distribuables	-51 739,707	-51 739,707
- Sommes distribuables		7 737 474,268
<b><u>Montant fin de l'exercice au 31/12/2015</u></b>	<b><u>206 165 949,579</u></b>	<b><u>213 903 423,847</u></b>

### 3.8 - Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/12/2015 s'élèvent à 7 737 474,268 DT contre 7 410 197,677 DT au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Somme distribuables des exercices antérieurs	1 736,005	1 310,910
Résultat d'exploitation	7 753 072,293	7 426 472,862
Régularisation du résultat d'exploitation	-17 334,030	-17 586,095
<b>Total</b>	<b>7 737 474,268</b>	<b>7 410 197,677</b>

### 3.9 - Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre ALYSSA SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Désignation	Période du 01/01/2015 Au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 Au 31/12/2014
<b>CH 1 Charges de gestion des placements</b>	<b>1 705 412,588</b>	<b>1 669 625,327</b>
Rémunération du gestionnaire	223 835,416	219 138,339
Rémunération du dépositaire	213 176,583	208 703,181
Rémunération de distributeur	1 268 400,589	1 241 783,807

### 3.10 - Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Désignation	Période du 01/01/2015 Au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 Au 31/12/2014
<b>CH 2 Autres charges</b>	<b>260 843,393</b>	<b>254 590,251</b>
Redevance CMF	213 176,583	208 703,181
Abonnement des charges budgétisées	47 666,810	45 887,070

Les charges budgétisées se détaillent ainsi :

#### Etat des Charges Budgétisées pour l'exercice 2015

<u>Libellé</u>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Taxes	19 481,931	18 755,150
Frais bancaires	88,028	93,680
Publication BO CMF	753,200	753,600
Honoraires CAC	6 721,000	6 720,000
Frais AGO et publications	6 000,000	3 885,354
Jetons de Présence	12 000,000	12 000,000
Autres	2 622,651	3 679,286
<b>TOTAL</b>	<b>47 666,810</b>	<b>45 887,070</b>

#### **4. Rémunérations gestionnaire, dépositaire et distributeurs :**

##### 4-1 Rémunération du gestionnaire

- L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle ALYSSA SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- \* la gestion du portefeuille de la SICAV,
- \* la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- \* la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI FINANCE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI FINANCE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,105% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

##### 4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net d'ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour et réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

##### 4-3 Rémunération des distributeurs:

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE des conventions de distribution aux termes desquelles ALYSSA SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution est décomptée jour par jour au taux de 0,595% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV qui est réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

## 5. Données par action et ratios pertinents

### Données par actions et ratios pertinents Arrêté le 31/12/2015 (en DT)

Données par action	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Revenus des placements	4,660	4,574	4,537	4,310	4,272
Charges de gestion des placements	-0,818	-0,817	-0,828	-0,833	-0,805
<b>Revenu net des placements</b>	<b>3,842</b>	<b>3,757</b>	<b>3,709</b>	<b>3,477</b>	<b>3,467</b>
Autres produits	0	0	0	0	0
Autres charges	-0,125	-0,125	-0,122	-0,113	-0,135
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>3,717</b>	<b>3,633</b>	<b>3,587</b>	<b>3,364</b>	<b>3,332</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,008	-0,009	-0,059	-0,081	0,036
<b>Somme distribuables de l'exercice</b>	<b>3,709</b>	<b>3,624</b>	<b>3,528</b>	<b>3,283</b>	<b>3,368</b>
Variation des (+) ou (-) valeurs potentielles sur titres	0,237	0,293	-0,008	0,036	-0,065
(+) ou (-) valeurs réalisées sur cession de titres	-0,150	-0,238	0,049	-0,019	0
Frais de négociation de titre	0	0	0	0	0
<b>(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.</b>	<b>0,088</b>	<b>0,055</b>	<b>0,041</b>	<b>0,017</b>	<b>-0,065</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>3,805</b>	<b>3,687</b>	<b>3,568</b>	<b>3,381</b>	<b>3,267</b>
Droits d'entrées et droits de sorties	0	0	0	0	0
<b>Résultats non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,088</b>	<b>0,055</b>	<b>0,041</b>	<b>0,017</b>	<b>-0,065</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	-0,001	-0,001	-0,001
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,088</b>	<b>0,055</b>	<b>0,040</b>	<b>0,016</b>	<b>-0,066</b>
Distribution de dividendes	3,624	3,527	3,283	3,369	3,291
Valeur liquidative	102,560	102,387	102,236	101,952	102,021
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements/actif net moyen	0,80%	0,80%	0,79%	0,80%	0,80%
Autres charges/actif net moyen	0,12%	0,12%	0,12%	0,11%	0,13%
Résultats distribuables de l'exe./actif net moyen	3,63%	3,55%	3,42%	3,23%	3,31%
<b>Actif net moyen</b>	<b>213 171 811,425</b>	<b>208 698 315,153</b>	<b>208 007 867,565</b>	<b>213 800 897,490</b>	<b>201 799 575,820</b>
<b>Nombre d'actions au 31/12</b>	<b>2 085 634</b>	<b>2 044 287</b>	<b>1 982 673</b>	<b>2 052 832</b>	<b>2 005 546</b>

## **RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons examiné les états financiers de la société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un total bilan de 215 414 345 dinars et un bénéfice net de l'exercice de 7 936 445 dinars.

### ***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :***

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### ***Responsabilité de l'auditeur***

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité d'UBCI FINANCE gestionnaire d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Opinion***

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière d'« UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 31 décembre 2015, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné les informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

En application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises à la réglementation en vigueur.

Tunis, 03 Mars 2016

**Le Commissaire Aux Comptes :**

**ECC MAZARS**

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice

Nous vous informons que votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence de nouvelles conventions règlementées conclues au cours de l'exercice 2015.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI recevra une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net d'ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour sera réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

Au titre de l'exercice 2015, les commissions s'élèvent à 213 176,583 dinars.

- L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle ALYSSA SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- \* la gestion du portefeuille de la SICAV,
- \* l'exécution des ordres de Bourse de la SICAV,
- \* la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- \* la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI FINANCE prendra à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI FINANCE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB) et les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin de CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,105% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour sera réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Ces commissions s'élèvent au 31/12/2015 à 223 835,416 dinars.

- L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE une convention de distributeur aux termes de laquelle ALYSSA SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution est décomptée jour par jour au taux de 0,595% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV qui sera réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

Au titre de l'exercice 2015, les commissions s'élèvent à 1 268 400,589 dinars.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence s'élevant à 12 000 dinars.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé

l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, 03 Mars 2016

**Le Commissaire Aux Comptes :**

**ECC MAZARS**

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

## Etats financiers annuels de SICAV

### UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **19 avril 2016**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ECC MAZARS représenté par Mr. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

#### BILAN

Arrêté au 31/12/2015 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2015	31/12/2014
	<b><u>ACTIFS</u></b>			
AC 1	<b>Portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>	<b>1 640 947,298</b>	<b>1 985 955,859</b>
	a- Actions et droits rattachés		964 893,643	1 221 140,212
	b- Obligations et valeurs assimilées		656 733,925	641 148,192
	c- Autres valeurs		19 319,730	123 667,455
AC 2	<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3.2</b>	<b>418 420,745</b>	<b>538 998,607</b>
	a- Placements monétaires		195 720,571	147 273,798
	b- Disponibilités		222 700,174	391 724,809
AC3	<b>Créances d'exploitations</b>		0,000	0,000
AC 4	<b>Autres actifs</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
	<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>2 059 368,043</b>	<b>2 524 954,466</b>
	<b><u>PASSIF</u></b>		<b><u>44 009,199</u></b>	<b><u>27 307,191</u></b>
PA 1	<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>3.3</b>	18 400,910	6 388,293
PA 2	<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>3.4</b>	25 608,289	20 918,898
	<b><u>ACTIF NET</u></b>		<b><u>2 015 358,844</u></b>	<b><u>2 497 647,275</u></b>
CP 1	<b>Capital</b>	<b>3.5</b>	<b>1 997 975,171</b>	<b>2 481 380,529</b>
CP 2	<b>Sommes distribuables</b>	<b>3.6</b>	<b><u>17 383,673</u></b>	<b><u>16 266,746</u></b>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		10,969	9,724
	b- Sommes distribuables de l'exercice		17 372,704	16 257,022
	<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>2 059 368,043</b>	<b>2 524 954,466</b>

## ETAT DE RESULTAT

Arrêté au 31/12/2015 en (DT)

	Libellé	Note	Période du 01.01.15 au 31.12.15	Période du 01.01.14 au 31.12.14
PR 1	<b><u>Revenus du portefeuille-titres</u></b>	3.1	<b><u>71 650,294</u></b>	<b><u>58 062,264</u></b>
	Dividendes		34 797,690	27 606,595
	Revenus des obligations et valeurs assimilées		36 852,604	30 455,669
PR 2	<b><u>Revenus des placements monétaires</u></b>	3.2	<b><u>7 102,954</u></b>	<b><u>5 593,357</u></b>
	<b><u>Total des revenus des placements</u></b>		<b><u>78 753,248</u></b>	<b><u>63 655,621</u></b>
CH 1	<b><u>Charges de gestion des placements</u></b>	3.7	<b><u>-27 896,968</u></b>	<b><u>-23 157,130</u></b>
	<b><u>Revenu net des placements</u></b>		<b><u>50 856,280</u></b>	<b><u>40 498,491</u></b>
CH 2	<b><u>Autres charges</u></b>	3.8	-32 388,359	-30 324,223
	<b><u>Résultat d'exploitation</u></b>		<b><u>18 467,921</u></b>	<b><u>10 174,268</u></b>
PR 4	<b><u>Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		-1 095,217	6 082,754
	<b><u>Sommes distribuables de l'exercice</u></b>		<b><u>17 372,704</u></b>	<b><u>16 257,022</u></b>
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		1 095,217	-6 082,754
	<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		-259 395,288	-56 921,987
	<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		-25 167,555	132 051,322
	<u>Frais de négociation de titres</u>		-2 356,174	-4 738,421
	<b><u>Résultat net de l'exercice</u></b>		<b><u>-268 451,096</u></b>	<b><u>80 565,182</u></b>

**VARIATION DE L'ACTIF NET****Arrêté au 31/12/2015 en (DT)**

<b>Libellé</b>	<b>Période du 01.01.15 au 31.12.15</b>	<b>Période du 01.01.14 au 31.12.14</b>
<b><u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>-268 451,096</u></b>	<b><u>80 565,182</u></b>
a- Résultat d'exploitation	18 467,921	10 174,268
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-259 395,288	-56 921,987
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-25 167,555	132 051,322
d- Frais de négociation <u>de titres</u>	-2 356,174	-4 738,421
<b><u>AN2- Distributions de dividendes</u></b>	<b><u>-15 866,640</u></b>	<b><u>-16 429,842</u></b>
<b><u>AN3- Transactions sur le capital</u></b>	<b><u>-197 970,695</u></b>	<b><u>607 979,563</u></b>
<b>a- Souscriptions</b>	<b>0,000</b>	<b>940 759,601</b>
- Capital	0,000	856 800,000
- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	76 111,539
- Régularisation des sommes distribuables	0,000	7 848,062
<b>b- Rachats</b>	<b>197 970,695</b>	<b>332 780,038</b>
- Capital	198 100,000	304 400,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-1 613,659	25 756,221
- Régularisation des sommes distribuables	1 484,354	2 623,817
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-482 288,431</b>	<b>672 114,903</b>
Actif Net		
a- En début de l'exercice	2 497 647,275	1 825 532,372
b- En fin de l'exercice	2 015 358,844	2 497 647,275
Nombre d'actions		
a- En début de l'exercice	22 576	17 052
b- En fin de l'exercice	20 595	22 576
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>97,856</b>	<b>110,632</b>
<b>AN6 -TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>-10,90%</b>	<b>4,29%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31/12/2015**

### **1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 31/12/2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :**

Les placements en actions et valeurs assimilées admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2015 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31-12-2015.

#### **2.3- Evaluation des autres placements :**

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31/12/2015 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements en obligation et valeurs similaires non admises à la cote, sont évalués à leur coût d'acquisition.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor assimilables sont évalués à leur coût d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont constitués de comptes à terme, de certificats de dépôts, de BTCT et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition.

## 2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 3 - NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

### 3.1 - Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/12/2015 d'actions et de droits rattachés, de titres OPCVM, ainsi que d'obligations et valeurs assimilées. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après:

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur 31/12/2015	% l'Actif
<b><u>Actions</u></b>		<b><u>1 224 384,138</u></b>	<b><u>960 093,643</u></b>	<b><u>46,62%</u></b>
ADWYA	10 000	71 268,450	63 220,000	3,07%
ATTIJARI BANK	1 250	32 596,500	30 036,250	1,46%
BIAT	1 398	85 890,240	103 763,754	5,04%
CARTHAGE CEMENT	104 000	309 187,696	138 632,000	6,73%
CELLCOM	7 139	55 796,924	59 603,511	2,89%
MONOPRIX	9 600	145 551,697	134 448,000	6,53%
SIMPAR	1 103	53 145,120	36 540,184	1,77%
SOTRAPIL	6 400	54 308,081	56 064,000	2,72%
SOTUVER	14 974	82 029,260	43 334,756	2,10%
TPR	12 156	57 733,030	37 963,188	1,84%
TUNIS RE	19 000	189 219,130	170 050,000	8,26%
UIB	5 500	87 658,010	86 438,000	4,20%
<b><u>Droits</u></b>		<b><u>5 100,000</u></b>	<b><u>4 800,000</u></b>	<b><u>0,23%</u></b>
ADWYA DA 1/12	10 000	5 100,000	4 800,000	0,23%
<b><u>Titres OPCVM</u></b>		<b><u>22 212,410</u></b>	<b><u>19 319,730</u></b>	<b><u>0,94%</u></b>
ALYSSA SICAV	70	7 139,510	7 178,430	0,35%
UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV	150	15 072,900	12 141,300	0,59%
<b><u>Obligations des Sociétés</u></b>		<b><u>260 000,000</u></b>	<b><u>270 174,418</u></b>	<b><u>13,12%</u></b>
ATTIJARI LEASE 2013-1-B	1 000	60 000,000	60 358,033	2,93%
ATTIJARI LEASE 2015-1	1 000	100 000,000	104 219,454	5,06%
CIL2014-2 7.6%	1 000	100 000,000	105 596,931	5,13%
<b><u>Emprunts d'Etat</u></b>		<b><u>376 216,000</u></b>	<b><u>386 559,507</u></b>	<b><u>18,77%</u></b>
BTA052022	50	48 860,000	50 659,671	2,46%
BTA072017	330	327 356,000	335 899,836	16,31%
<b>TOTAL</b>		<b>1 887 912,548</b>	<b>1 640 947,298</b>	<b>79,68%</b>

➤ Les entrées en portefeuille titres durant l'année 2015 se détaillent ainsi :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition
<b>Actions et droits</b>		
ADWYA	1 500	5 770,000
ADWYA DA	10 000	5 100,000
ATTIJARI BANK	1 250	32 596,500
BIAT	328	25 050,940
CARTHAGE CEMENT	12 000	23 427,000
CELLCOM	11 000	85 973,690
MONOPRIX NG	1 600	-
SIMPAR	220	10 713,190
SOTRAPIL	2 230	19 918,200
SOTUVER NG	1 044	-
SOTUVER DA	10	-
TAWASOL	3 000	1 920,000
TUNIS RE	3 930	34 495,730
UIB	5 500	87 658,010
<b>Total actions et droits</b>		<b>332 623,260</b>
<b>Obligations</b>		
ATTIJARI LEASE 2015-01	1 000	100 000,000
<b>Total</b>		<b>432 623,260</b>

➤ Les sorties du portefeuille titres du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 se détaillent ainsi :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Prix de cession/remboursement	Plus ou moins-values
<b>Actions et droits</b>				
ARTES	12 617	84 634,149	92 839,100	8 204,951
BIAT	430	24 449,437	35 737,650	11 288,213
CELLCOM	3 861	30 176,766	32 979,310	2 802,544
SOTIPAPIER	21 000	111 800,980	90 164,800	-21 636,180
SOTRAPIL	860	9 128,049	9 621,320	493,271
SOTUVER DA	10	3,100	2,400	-0,700
TAWASOL	83 000	72 146,750	45 748,990	-26 397,760
<b>Total actions et droits</b>		<b>332 339,231</b>	<b>307 093,570</b>	<b>-25 245,661</b>
<b>OPCVM</b>				
ALYSSA SICAV	995	101 483,035	101 983,963	500,928
<b>Total OPCVM</b>		<b>101 483,035</b>	<b>101 983,963</b>	<b>500,928</b>
<b>Obligations</b>				
ATTIJARI LEASE 2013-1-B	1 000	20 000,000	20 000,000	-
BH SUB 07	300	52,989		-52,989
<b>Total Obligations</b>		<b>20 052,989</b>	<b>20 000,000</b>	<b>-52,989</b>
<b>BTA</b>				
BTA 022015	70	70 369,833	70 000,000	-369,833
<b>Total BTA</b>		<b>70 369,833</b>	<b>70 000,000</b>	<b>-369,833</b>
<b>Total</b>		<b>524 245,088</b>	<b>499 077,533</b>	<b>-25 167,555</b>

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.01.15 au 31.12.15	Période du 01.01.14 au 31.12.14
<b>Revenus des Actions</b>	<b>32 198,880</b>	<b>27 606,595</b>
<b>Revenus des titres OPCVM</b>	<b>2 598,810</b>	<b>0,000</b>
<b>Revenus des obligations et valeurs assimilées</b>	<b>36 852,604</b>	<b>30 455,669</b>
Revenus des obligations privées	15 853,761	5 955,680
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	20 998,843	24 499,989
<b>TOTAL</b>	<b>71 650,294</b>	<b>58 062,264</b>

### 3.2 - Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2015 à 418 420,745 DT et s'analyse comme suit :

		31/12/2015	31/12/2014
Placements monétaires	(1)	195 720,571	147 273,798
Disponibilités		222 700,174	391 724,809
<b>Total</b>		<b>418 420,745</b>	<b>538 998,607</b>

#### (1) Placements monétaires :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur 31/12/2015	% de l'Actif
BTCT 12-04-16 52S	200	31/03/15	189 910,078	195 720,571	9,50%
<b>Total placement BTCT</b>			<b>189 910,078</b>	<b>195 720,571</b>	<b>9,50%</b>

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.01.15 au 31.12.15	Période du 01.01.14 au 31.12.14
Intérêts des bons de trésor	7 102,954	5 593,357
<b>TOTAL</b>	<b>7 102,954</b>	<b>5 593,357</b>

### 3.3 - Opérateurs créditeurs:

	Libelle	31/12/2015	31/12/2014
<b>PA 1</b>	<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>18 400,910</b>	<b>6 388,293</b>
	Frais de gestionnaire	2 324,528	2 373,618
	Frais de dépositaire	1 781,294	399,275
	Frais de distributeurs	14 295,088	3 615,400

### 3.4 - Autres créditeurs divers:

	Libelle	31/12/2015	31/12/2014
<b>PA 2</b>	<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>25 608,289</b>	<b>20 918,898</b>
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	0,000	-0,001
	Redevance CMF	168,767	211,415
	Charges payées sur l'exercice	25 439,522	20 707,484

### 3.5 - Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<b><u>Capital au 31/12/2014</u></b>	
* Montant en nominal	2 257 600
* Nombre de titres	22 576
* Nombre d'actionnaires	144
<b><u>Souscriptions réalisées</u></b>	
* Montant en nominal	0
* Nombre de titres émis	0
<b><u>Rachats effectués</u></b>	
* Montant en nominal	198 100
* Nombre de titres rachetés	1 981
<b><u>Capital au 31/12/2015</u></b>	
* Montant en nominal	2 059 500
* Nombre de titres	20 595
* Nombre d'actionnaires	126

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2015 au 31/12/2015 s'élève à -482 288,431 dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV au 31/12/2015 est de 20 595 contre 22 576 au 31/12/2014.

	<b><u>Mvt sur le capital</u></b>	<b><u>Mvt sur l'Actif Net</u></b>
<b><u>Capital début de l'exercice au 31/12/2014</u></b>	<b><u>2 481 380,529</u></b>	<b><u>2 481 380,529</u></b>
<b><u>Souscriptions de l'exercice</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>
<b><u>Rachats de l'exercice</u></b>	<b><u>-198 100,000</u></b>	<b><u>-198 100,000</u></b>
<b><u>Autres mouvements</u></b>	<b><u>-285 305,358</u></b>	<b><u>-267 921,685</u></b>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-259 395,288	-259 395,288
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-25 167,555	-25 167,555
- Frais de négociation de titre	-2 356,174	-2 356,174
- Régularisation des sommes non distribuables	1 613,659	1 613,659
- Sommes distribuables		17 383,673
<b><u>Montant fin de l'exercice au 31/12/2015</u></b>	<b><u>1 997 975,171</u></b>	<b><u>2 015 358,844</u></b>

### 3.6 - Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/12/2015 s'élèvent à **17 383,673** DT contre **16 266,746** DT au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Somme distribuables des exercices antérieurs	10,969	9,724
Résultat d'exploitation	18 467,921	10 174,268
Régularisation du résultat d'exploitation	-1 095,217	6 082,754
<b>Total</b>	<b>17 383,673</b>	<b>16 266,746</b>

### 3.7 - Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Libelle	Période du 01.01.15 au 31.12.15	Période du 01.01.14 au 31.12.14
<b><u>CH 1 Charges de gestion des placements</u></b>	<b><u>27 896,968</u></b>	<b><u>23 157,130</u></b>
Rémunération du gestionnaire	10 057,515	8 438,800
Rémunération du dépositaire	1 783,995	1 471,867
Rémunération des distributeurs	16 055,458	13 246,463

### 3.8 - Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Libelle	Période du 01.01.15 au 31.12.15	Période du 01.01.14 au 31.12.14
<b><u>CH 2 Autres charges</u></b>	<b><u>32 388,359</u></b>	<b><u>30 324,223</u></b>
Redevance CMF	2 235,015	1 875,303
Services bancaires et assimilés	759,894	650,885
Abonnement des charges budgétisées	29 393,450	27 798,035

### Etat des Charges Budgétisées pour l'exercice 2015

Libellé	2015	2014
<b>Abonnement des charges budgétisées</b>	<b>29 393,450</b>	<b>27 798,035</b>
Taxes	606,874	223,521
Frais bancaires	88,375	93,420
Publication BO CMF	753,200	753,600
Honoraires CAC	6 721,000	6 720,800
Frais AGO et publications	5 011,732	4 066,201
Jetons de Présence	12 000,000	12 000,000
Alpha mena	2 000,000	2 000,000
Autres	2 212,269	1 940,493

#### **4. Rémunérations gestionnaire, dépositaire et distributeurs :**

##### 4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- \* la gestion du portefeuille de la SICAV,
- \* la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- \* la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI FINANCE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI FINANCE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,45% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

##### 4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

##### 4-3 Rémunération des distributeurs:

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE des conventions de distribution aux termes desquelles L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV qui est réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

## 5. Données par actions et ratios pertinents :

Données par action	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Revenus des placements	3,824	2,820	3,700	4,918	3,788
Charges de gestion des placements	-1,355	-1,026	-1,325	-1,956	-1,422
<b>Revenu net des placements</b>	<b>2,469</b>	<b>1,794</b>	<b>2,375</b>	<b>2,962</b>	<b>2,366</b>
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-1,573	-1,343	-1,379	-1,517	-0,853
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0,897</b>	<b>0,451</b>	<b>0,996</b>	<b>1,445</b>	<b>1,513</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,053	0,269	0,018	-0,225	-0,089
<b>Somme distribuables de l'exercice</b>	<b>0,844</b>	<b>0,720</b>	<b>1,014</b>	<b>1,219</b>	<b>1,424</b>
Variation des (+) ou (-) valeurs potentielles sur titres	-12,595	-2,521	-3,540	-29,199	-8,467
(+) ou (-) valeurs réalisées sur cession de titres	-1,222	5,849	-0,374	31,616	6,309
Frais de négociation de titre	-0,114	-0,210	-0,267	-0,380	-0,113
<b>(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.</b>	<b>-13,931</b>	<b>3,118</b>	<b>-4,182</b>	<b>2,036</b>	<b>-2,271</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>-13,035</b>	<b>3,569</b>	<b>-3,186</b>	<b>3,481</b>	<b>-0,758</b>
Droits d'entrées et droits de sorties	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultats non distribuables de l'exercice</b>	<b>-13,931</b>	<b>3,118</b>	<b>-4,182</b>	<b>2,036</b>	<b>-2,271</b>
Régularisation du résultat non distribuable	1,031	0,752	0,002	-2,547	0,617
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>-12,900</b>	<b>3,870</b>	<b>-4,180</b>	<b>-0,511</b>	<b>-2,271</b>
Distribution de dividendes	0,720	1,014	1,219	1,424	1,992
Valeur liquidative	97,856	110,632	107,056	111,442	112,158
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion de placements /actif net moyen	1,25%	1,24%	1,25%	1,25%	1,23%
Autres charges/actif net moyen	1,45%	1,62%	1,30%	0,97%	0,74%
Résultats distribuables de l'exercice /actif net moyen	0,83%	0,54%	0,94%	0,93%	1,31%
<b>Actif net moyen</b>	<b>2 235 812,922</b>	<b>1 874 848,726</b>	<b>1 806 240,160</b>	<b>2 621 724,102</b>	<b>3 587 292, 907</b>
<b>Nombre d'actions</b>	<b>20 595</b>	<b>22 576</b>	<b>17 052</b>	<b>16 801</b>	<b>31 136</b>

**RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons examiné les états financiers de la société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un total bilan de 2 059 368 dinars et un résultat net de l'exercice de <268 451> dinars.

***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :***

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

***Responsabilité de l'auditeur***

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité d'UBCI FINANCE gestionnaire d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

***Opinion***

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière d'« UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 31 décembre 2015, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné les informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

En application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises à la réglementation en vigueur.

Tunis, 03 Mars 2016

**Le Commissaire Aux Comptes :**

**ECC MAZARS**

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice

Nous vous informons que votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence de nouvelles conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2015.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI recevra une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de l'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour sera réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

Au titre de l'exercice 2015, les commissions s'élèvent à 1 783,995 dinars.

- UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- \* la gestion du portefeuille de la SICAV,
- \* l'exécution des ordres de Bourse de la SICAV,
- \* la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- \* la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI FINANCE prendra à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI FINANCE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB) et les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin de CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,45% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour sera réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Ces commissions s'élèvent au 31/12/2015 à 10 057,515 dinars.

- UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE une convention de distributeur aux termes de laquelle UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV UBCI confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV qui sera réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

Au titre de l'exercice 2015, ces commissions s'élèvent à 16 055,458 dinars.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence s'élevant à 12 000 dinars.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, 03 Mars 2016

**Le Commissaire Aux Comptes :**

**ECC MAZARS**

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

## Etats financiers annuels de SICAV

### UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **19 avril 2016**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ECC MAZARS représenté par M. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

#### BILAN

Arrêté au 31/12/2015 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2015	31/12/2014
<b><u>ACTIFS</u></b>				
AC 1	<b>Portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>	<b>1 069 583,099</b>	<b>1 091 227,617</b>
	a- Actions, et droits rattachés		0,000	446 666,624
	b- Obligations et valeurs assimilées		1 069 583,099	644 560,993
	c- Autres valeurs		0,000	0,000
AC 2	<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3.2</b>	<b>285 977,855</b>	<b>390 452,708</b>
	a- Placements monétaires		146 790,428	147 273,798
	b- Disponibilités		139 187,427	243 178,910
AC3	<b>Créances d'exploitations</b>	<b>3.3</b>	0,000	0,000
AC 4	<b>Autres actifs</b>	<b>3.4</b>	<b>1 353,206</b>	<b>100,274</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>1 356 914,160</b>	<b>1 481 780,599</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			<b><u>30 224,401</u></b>	<b><u>21 673,378</u></b>
PA 1	<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>3.5</b>	8 207,430	3 270,446
PA 2	<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>3.6</b>	22 016,971	18 402,932
<b><u>ACTIF NET</u></b>			<b><u>1 326 689,759</u></b>	<b><u>1 460 107,221</u></b>
CP 1	<b><u>Capital</u></b>	<b>3.7</b>	<b>1 319 886,256</b>	<b>1 450 081,072</b>
CP 2	<b><u>Sommes distribuables</u></b>	<b>3.8</b>	<b><u>6 803,503</u></b>	<b><u>10 026,149</u></b>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		8,045	7,903
	b- Sommes distribuables de l'exercice		6 795,458	10 018,246
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS</b>			<b>1 356 914,160</b>	<b>1 481 780,599</b>

## ETAT DE RESULTAT

Arrêté au 31/12/2015 en (DT)

	Libellé	Note	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
PR 1	<b><u>Revenus du portefeuille-titres</u></b>	<b>3.1</b>	<b><u>44 233,451</u></b>	<b><u>47 750,194</u></b>
	Dividendes		11 780,890	16 140,590
	Revenus des obligations et valeurs assimilées		32 452,561	31 609,604
PR 2	<b><u>Revenus des placements monétaires</u></b>	<b>3.2</b>	<b><u>5 650,331</u></b>	<b><u>5 593,357</u></b>
	<b><u>Total des revenus des placements</u></b>		<b><u>49 883,782</u></b>	<b><u>53 343,551</u></b>
CH 1	<b><u>Charges de gestion des placements</u></b>	<b>3.9</b>	<b><u>-12 441,121</u></b>	<b><u>-12 787,436</u></b>
	<b><u>Revenu net des placements</u></b>		<b><u>37 442,661</u></b>	<b><u>40 556,115</u></b>
CH 2	<b><u>Autres charges</u></b>	<b>3.10</b>	-30 649,054	-30 434,173
	<b><u>Résultat d'exploitation</u></b>		<b><u>6 793,607</u></b>	<b><u>10 121,942</u></b>
PR 4	<b><u>Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		1,851	-103,696
	<b><u>Sommes distribuables de l'exercice</u></b>		<b><u>6 795,458</u></b>	<b><u>10 018,246</u></b>
PR 4	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-1,851	103,696
	<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		-4 580,147	-29 572,145
	<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		-119 754,663	72 625,201
	<u>Frais de négociation de titres</u>		-2 309,907	-1 794,975
	<b><u>Résultat net de l'exercice</u></b>		<b><u>-119 851,110</u></b>	<b><u>51 380,023</u></b>

## VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 31/12/2015 en (DT)

<u>Libellé</u>	<u>Période du 01/01/2015 au 31/12/2015</u>	<u>Période du 01/01/2014 au 31/12/2014</u>
<b><u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>-119 851,110</u></b>	<b><u>51 380,023</u></b>
a- Résultat d'exploitation	6 793,607	10 121,942
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-4 580,147	-29 572,145
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-119 754,663	72 625,201
d- Frais de négociation de titres	-2 309,907	-1 794,975
<b><u>AN2- Distributions de dividendes</u></b>	<b><u>-9 993,172</u></b>	<b><u>-17 360,218</u></b>
<b><u>AN3- Transactions sur le capital</u></b>	<b><u>-3 573,180</u></b>	<b><u>68 561,830</u></b>
<b>a- Souscriptions</b>	<b>0,000</b>	<b>69 969,614</b>
- Capital	0,000	70 100,000
- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	-878,892
- Régularisation des sommes distribuables	0,000	748,506
<b>b- Rachats</b>	<b>3 573,180</b>	<b>1 407,784</b>
- Capital	3 600,000	1 400,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-49,901	-4,245
- Régularisation des sommes distribuables	23,081	12,029
<b><u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u></b>	<b><u>-133 417,462</u></b>	<b><u>102 581,635</u></b>
<b><u>AN4- Actif Net</u></b>		
a- En début de l'exercice	1 460 107,221	1 357 525,586
b- En fin de l'exercice	1 326 689,759	1 460 107,221
<b><u>AN5- Nombre d'actions</u></b>		
a- En début de l'exercice	14 477	13 790
b- En fin de l'exercice	14 441	14 477
<b><u>VALEUR LIQUIDATIVE</u></b>	<b><u>91,869</u></b>	<b><u>100,857</u></b>
<b><u>AN6 -TAUX DE RENDEMENT</u></b>	<b><u>-8,23%</u></b>	<b><u>3,67%</u></b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31/12/2015**

### **FAITS MARQUANTS**

L'Assemblée Générale Extraordinaire d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV, tenue en date du 18 décembre 2015, a décidé la transformation de l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV d'une SICAV de distribution en une SICAV de capitalisation.

De ce fait, l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV devient SICAV de type Capitalisation dont les sommes distribuables ne seront plus distribuées mais intégralement capitalisées chaque années et ce à compter de l'exercice 2015.

L'Assemblée Générale Extraordinaire d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV, tenue en date du 18 décembre 2015, a décidé la modification de la catégorie ainsi que le changement des orientations de placement de l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV d'une SICAV Mixte en une SICAV Obligataire (agrément du CMF n°58-2015 du 10 décembre 2015).

De ce fait, elle devient une SICAV Obligataire, destinée essentiellement aux investisseurs prudents. Son actif sera en permanence composé d'une part prépondérante en BTA, Emprunts Obligataires et BTCT. Elle visera en priorité à assurer, dans la mesure du possible, à ses actionnaires les meilleures conditions de liquidité, de rentabilité et de sécurité.

La politique d'investissement de la SICAV est arrêtée par son conseil d'administration qui a défini les choix d'investissement suivants selon la réglementation en vigueur :

- ❖ Une proportion d'au moins 50% de l'actif en:
  - Bons du Trésor Assimilables et emprunts obligataires garantis par l'Etat ;
  - Emprunts obligataires ayant fait l'objet d'émissions par appel public à l'épargne.
- ❖ Une proportion n'excédant pas 30% de l'actif en:
  - Valeurs mobilières représentant des titres de créance à court terme émis par l'Etat;
  - Valeurs mobilières représentant des titres de créance négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie.
- ❖ Une proportion n'excédant pas 5% de l'actif net en titres OPCVM Obligataires.
- ❖ Une proportion de 20% de l'actif en liquidités et quasi-liquidités.

**Ces modifications entreront en vigueur à partir du 02 janvier 2016.**

### **1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au **31/12/2015** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

## **2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2015 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31-12-2015.

## **2.3- Evaluation des autres placements :**

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31/12/2015 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements en obligation et valeurs similaires non admises à la cote, sont évalués à leur coût d'acquisition.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor assimilables sont évalués à leur coût d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont constitués de comptes à terme, de certificats de dépôts, de BTCT et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition.

## **2.4- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

#### 3.1 - Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/12/2015 d'obligations et valeurs assimilées. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après:

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% l'Actif
<b><u>Obligations des Sociétés</u></b>		<b>458 540,000</b>	<b>471 177,429</b>	<b>34,72%</b>
ATBSUB09 LIGA1	1 000	20 000,000	20 520,665	1,51%
ATTIJARI LEASE 2013-1-B	400	24 000,000	24 143,213	1,78%
ATTIJARI LEASE 2015-1	500	50 000,000	52 109,727	3,84%
ATTIJARI LEASE SUB 2014-A	500	40 000,000	40 039,344	2,95%
BNASUB09	1 700	101 966,000	105 203,504	7,75%
BTK09 CAT(A)	1 000	28 574,000	29 593,852	2,18%
CIL2013/1-A 7%	400	24 000,000	24 095,475	1,78%
CIL2015-1 T 7.65%	300	30 000,000	31 003,278	2,28%
UBCI 2013	742	74 200,000	76 571,156	5,64%
UBCI 2013	58	5 800,000	5 985,346	0,44%
UIB SUB 2015	600	60 000,000	61 911,869	4,56%
<b><u>Emprunts Etat</u></b>		<b>591 292,000</b>	<b>598 405,670</b>	<b>44,10%</b>
BTA082022	50	47 700,000	48 586,589	3,58%
BTA-10-2026	560	543 592,000	549 819,081	40,52%
<b>TOTAL</b>		<b>1 049 832,000</b>	<b>1 069 583,099</b>	<b>78,82%</b>

➤ Les entrées en portefeuille titres durant l'année 2015 se détaillent ainsi :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition
<b><u>Actions</u></b>		<b>145 604,580</b>
ADWYA	1 400	11 200,000
ATTIJARI BANK	455	11 892,200
CARTHAGE CEMENT	7 500	15 510,000
CELLCOM	4 500	35 954,450
MONOPRIX	980	16 127,000
SIMPAR	400	19 987,890
SOTRAPIL	125	1 040,000
SOTUVER	411	1 705,000
TAWASOL	8 412	5 546,040
TPR	200	842,000
TUNIS RE	1 000	8 800,000
UIB	1 000	17 000,000
<b><u>OPCVM</u></b>		<b>291 570,900</b>
ALYSSA SICAV	2 850	291 570,900
<b><u>Obligations des Sociétés</u></b>		<b>140 000,000</b>
ATTIJARI LEASE 2015-1	500	50 000,000
CIL2015-1 T 7.65%	300	30 000,000
UIB SUB 2015	600	60 000,000
<b><u>Emprunts Etat</u></b>		<b>543 592,000</b>
BTA-10-2026	560	543 592,000
<b>Total</b>		<b>1 120 767,480</b>

➤ Les sorties du portefeuille titres du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 se détaillent ainsi :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Prix de cession/ remboursement	Plus ou moins-values
<b>Actions</b>		<b>587 641,057</b>	<b>465 650,070</b>	<b>-121 990,987</b>
ADWYA	1 400	11 200,000	8 540,000	-2 660,000
ARTES	4 000	24 768,720	30 200,000	5 431,280
ATTIJARI BANK	455	11 892,200	10 435,500	-1 456,700
BIAT	758	40 387,001	54 955,000	14 567,999
CARTHAGE CEMENT	55 000	160 335,000	74 559,660	-85 775,340
CELLCOM	4 500	35 954,450	37 685,000	1 730,550
LANDOR	2 000	11 460,000	13 260,000	1 800,000
MONOPRIX	4 180	69 979,510	63 591,340	-6 388,170
SIMPAR	400	19 987,890	11 949,600	-8 038,290
SOTIPAPIER	7 000	38 178,100	29 220,000	-8 958,100
SOTRAPIL	4 125	35 687,240	37 752,500	2 065,260
SOTUVER	5 911	34 479,650	19 096,190	-15 383,460
TAWASOL	23 000	21 592,840	11 550,000	-10 042,840
TPR	4 593	16 508,456	14 191,230	-2 317,226
TUNIS RE	4 000	38 230,000	34 040,000	-4 190,000
UIB	1 000	17 000,000	14 624,050	-2 375,950
<b>OPCVM</b>		<b>291 570,900</b>	<b>291 962,550</b>	<b>391,650</b>
ALYSSA SICAV	2 850	291 570,900	291 962,550	391,650
<b>Obligations des Sociétés</b>		<b>147 659,326</b>	<b>147 624,000</b>	<b>-35,326</b>
ATBSUB09 LIGA1	1 000	20 000,000	20 000,000	-
ATTIJARI LEASE 2013-1-B (vente)	700	56 000,000	56 000,000	-
ATTIJARI LEASE 2013-1-B (annuité)	400	8 000,000	8 000,000	-
ATTIJARI LEASE SUB 2014-A	500	10 000,000	10 000,000	-
BNASUB09	1 700	11 339,000	11 339,000	-
BTK09 CAT(A)	1 000	14 285,000	14 285,000	-
CIL2013/1-A 7%	400	8 000,000	8 000,000	-
SIHM 2008	1 000	20 000,000	20 000,000	-
BHSUB07	200	35,326	-	-35,326
<b>Emprunts Etat</b>		<b>118 120,000</b>	<b>120 000,000</b>	<b>1 880,000</b>
BTA022015	20	20 000,000	20 000,000	-
BTA102015	100	98 120,000	100 000,000	1 880,000
<b>Total</b>		<b>1 144 991,283</b>	<b>1 025 236,620</b>	<b>-119 754,663</b>

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libellé	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
<b>Revenus des Actions</b>	<b>11 780,890</b>	<b>16 140,590</b>
<b>Revenus des titres OPCVM</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>Revenus des obligations et valeurs assimilées</b>	<b>32 452,561</b>	<b>31 609,604</b>
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	6 245,269	6 599,045
Revenus des obligations privées	26 207,292	25 010,559
<b>TOTAL</b>	<b>44 233,451</b>	<b>47 750,194</b>

### 3.2 - Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2015 à 285 977,855 DT et s'analyse comme suit :

		31/12/2015	31/12/2014
Placements monétaires	(1)	146 790,428	147 273,798
Disponibilités		139 187,427	243 178,910
<b>Total</b>		<b>285 977,855</b>	<b>390 452,708</b>

#### (1) Placements monétaires :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur 31/12/2015	% de l'Actif
BTCT 12-04-16 52S	150	31/03/2015	142 432,558	146 790,428	10,82%
<b>Total placement BTCT</b>			<b>142 432,558</b>	<b>146 790,428</b>	<b>10,82%</b>

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Intérêts des bons de trésor à court terme	5 650,331	5 593,357
<b>TOTAL</b>	<b>5 650,331</b>	<b>5 593,357</b>

### 3.3 - Créances d'exploitations :

	Libelle	31/12/2015	31/12/2014
<b>AC 3</b>	<b>Créances d'exploitations</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
	Dividendes à recevoir	0,000	0,000
	Intérêts à recevoir	1 875,288	1 875,288
	Obligations amorties BATAM	80 000,000	80 000,000
	DE sur obligations amorties BATAM	-81 875,288	-81 875,288

### 3.4 - Autres actifs :

	Libellé	31/12/2015	31/12/2014
<b>AC 4</b>	<b>Autres Actifs</b>	<b>1 353,206</b>	<b>100,274</b>
	RS sur BTA	1 353,206	100,274

### 3.5 - Opérateurs créditeurs:

	Libellé	31/12/2015	31/12/2014
<b>PA 1</b>	<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>8 207,430</b>	<b>3 270,446</b>
	Frais de gestionnaire	454,747	491,318
	Frais de dépositaire	1 379,660	361,240
	Frais des distributeurs	6 373,023	2 417,888

### 3.6 - Autres créditeurs divers:

	Libellé	31/12/2015	31/12/2014
<b>PA 2</b>	<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>22 016,971</b>	<b>18 402,932</b>
	Redevance CMF	112,700	123,836
	Charges payées sur l'exercice	21 904,271	18 279,096

### 3.7 - Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<b>Capital au 31/12/2014</b>	
* Montant en nominal	1 447 700
* Nombre de titres	14 477
* Nombre d'actionnaires	11
<b>Souscriptions réalisées</b>	
* Montant en nominal	0
* Nombre de titres émis	0
<b>Rachats effectués</b>	
* Montant en nominal	3 600
* Nombre de titres rachetés	36
<b>Capital au 31/12/2015</b>	
* Montant en nominal	1 444 100
* Nombre de titres	14 441
* Nombre d'actionnaires	11

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2015 au 31/12/2015 s'élève à -133 417,462 dinars. Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV au 31/12/2015 est de 14 441 contre 14 477 au 31/12/2014.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<b>Capital début de l'exercice au 31/12/2014</b>	<b>1 450 081,072</b>	<b>1 450 081,072</b>
<b>Souscriptions de l'exercice</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>Rachats de l'exercice</b>	<b>-3 600,000</b>	<b>-3 600,000</b>
<b>Autres mouvements</b>	<b>-126 594,816</b>	<b>-119 791,313</b>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-4 580,147	-4 580,147
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-119 754,663	-119 754,663
- Frais de négociation de titres	-2 309,907	-2 309,907
- Régularisation sommes non distribuables	49,901	49,901
- Sommes distribuables		6 803,503
<b>Capital fin de l'exercice au 31/12/2015</b>	<b>1 319 886,256</b>	<b>1 326 689,759</b>

### 3.8- Les sommes distribuables

Les sommes distribuables au 31/12/2015 s'élèvent à **6 803,503** DT contre **10 026,149** DT au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Sommes distribuables des exercices antérieurs	8,045	7,903
Résultat d'exploitation	6 793,607	10 121,942
Régularisation du résultat d'exploitation	1,851	-103,696
<b>Total</b>	<b>6 803,503</b>	<b>10 026,149</b>

### 3.9 - Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Désignation	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
<b>CH 1 Charges de gestion des placements</b>	<b>12 441,121</b>	<b>12 787,436</b>
Rémunération du gestionnaire	1 866,172	1 918,121
Rémunération du dépositaire	1 382,360	1 420,830
Rémunération des distributeurs	9 192,589	9 448,485

### 3.10 - Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Désignation	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
<b>CH 2 Autres charges</b>	<b>30 649,054</b>	<b>30 434,173</b>
Redevance CMF	1 382,360	1 420,830
Services bancaires et assimilés	278,029	380,918
Abonnement des charges budgétisées	28 988,665	28 632,425

- Les charges budgétisées se détaillent ainsi :

#### Etat des Charges Budgétisées pour l'exercice 2015

Libellé	2015	2014
<b>Abonnement des charges budgétisées</b>	<b>28 988,665</b>	<b>28 632,425</b>
Taxes	733,848	234,696
Frais bancaires	87,212	93,416
Publication BO CMF	753,600	753,600
Honoraires CAC	6 721,000	6 720,000
Frais AGO et publications	4 889,502	3 911,614
Jetons de Présence	12 000,000	12 000,000
Alpha mena	2 000,000	2 000,000
Autres	1 803,503	2 919,099

#### **4. Rémunérations gestionnaire, dépositaire et distributeurs :**

##### 4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle SALAMMBO SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- \* la gestion du portefeuille de la SICAV,
- \* la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- \* la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI FINANCE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI FINANCE: la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des états financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,135% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale. Cette rémunération deviendra à partir du 01-01-2016 au taux annuel de 0,4% T.T.C de l'actif net de SALAMMBO SICAV.

##### 4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV confie à l'UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

##### 4-3 Rémunération des distributeurs:

-L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE des conventions de distribution aux termes desquelles SALAMMBO SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution est décomptée jour par jour au taux de 0,665% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV qui est réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales. Cette rémunération deviendra à partir du 01-01-2016 au taux annuel de 0,4% T.T.C de l'actif net de SALAMMBO SICAV.

## 5. Données par action et ratios pertinents

Données par action	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Revenus des placements	3,454	3,685	3,755	4,130	3,398
Charges de gestion des placements	-0,862	-0,883	-0,950	-1,223	-0,931
<b>Revenu net des placements</b>	<b>2,593</b>	<b>2,801</b>	<b>2,806</b>	<b>2,908</b>	<b>2,467</b>
Autres produits	0	0	0	0	0
Autres charges	-2,122	-2,102	-1,543	-1,610	-1,190
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0,471</b>	<b>0,699</b>	<b>1,262</b>	<b>1,298</b>	<b>1,277</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	-0,007	-0,064	-0,340	-0,062
<b>Somme distribuables de l'exercice</b>	<b>0,471</b>	<b>0,692</b>	<b>1,198</b>	<b>0,957</b>	<b>1,215</b>
Variation des (+) ou (-) valeurs potentielles sur titres	-0,317	-2,043	-2,754	-10,427	-3,249
(+) ou (-) valeurs réalisées sur cession de titres	-8,293	5,017	1,666	8,030	1,377
Frais de négociation de titres	-0,160	-0,124	-0,179	-0,159	-0,041
<b>(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.</b>	<b>-8,770</b>	<b>2,850</b>	<b>-1,267</b>	<b>-2,555</b>	<b>-1,913</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>-8,299</b>	<b>3,549</b>	<b>-0,005</b>	<b>-1,258</b>	<b>-0,636</b>
Droits d'entrées et droits de sorties	0	0	0	0	0
<b>Résultats non distribuables de l'exercice</b>	<b>-8,770</b>	<b>2,850</b>	<b>-1,267</b>	<b>-2,555</b>	<b>-1,913</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,003	0,070	-0,082	0,547	0,365
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>-8,767</b>	<b>2,920</b>	<b>-1,349</b>	<b>-2,008</b>	<b>-1,548</b>
Distribution de dividendes	0,692	1,198	0,958	1,215	1,516
Valeur liquidative	91,869	100,857	98,442	99,551	101,817
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements/actif net moyen	0,90%	0,90%	0,90%	0,90%	0,90%
Autres charges/actif net moyen	2,22%	2,14%	1,46%	1,19%	1,15%
Résultats distribuables de l'exercice /actif net moyen	0,49%	0,71%	1,20%	0,96%	1,23%
<b>Actif net moyen</b>	<b>1 382 746,158</b>	<b>1 420 788,920</b>	<b>1 454 651,857</b>	<b>2 035 059,834</b>	<b>2 075 715,852</b>
Nombre d'actions au 31/12	14 441	14 477	13 790	14 986	20 063

## **RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS**

**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons examiné les états financiers de la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un total bilan de 1 356 914 dinars et un résultat net de l'exercice de <119 851> dinars.

### ***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :***

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### ***Responsabilité de l'auditeur***

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité d'UBCI FINANCE gestionnaire de l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Opinion***

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière de l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV au 31 décembre 2015, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### ***Paragraphe d'observation***

- ✓ Nous attirons votre attention sur l'observation suivante : Les emplois en titres émis par « Attijari leasing » représentent 13,36% de l'actif total au 31 mars 2015, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.
- ✓ Pendant la période transitoire du passage de Salamambo SICAV, d'une SICAV mixte à une SICAV obligataire (cf. notes aux états financiers), les ratios suivants n'ont pas été systématiquement respectés:

- Le ratio maximum de 5% relatif à l'emploi d'actif net de la société en parts ou actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières prévu par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- le ratio maximum de 20% d'emploi de l'actif en liquidités et quasi-liquidités prévu par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001

Cette situation a été régularisée respectivement à partir du 20/12/2015 et du 21/12/2015.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve concernant ces observations.

### ***Vérifications spécifiques***

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné les informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

En application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises à la réglementation en vigueur.

Tunis, 03 Mars 2016

**Le Commissaire Aux Comptes :**

**ECC MAZARS**

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

## RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

### AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### 1. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice

Nous vous informons que votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence de nouvelles conventions règlementées conclues au cours de l'exercice 2015.

#### 2. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV confie à l'UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI recevra une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour sera réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

Au titre de l'exercice 2015, les commissions s'élèvent à 1 382,360 dinars.

- L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle SALAMMBO SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- \* la gestion du portefeuille de la SICAV,
- \* l'exécution des ordres de Bourse de la SICAV,
- \* la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- \* la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI FINANCE prendra à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI FINANCE: la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB) et les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des états financiers au bulletin de CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,135% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour sera réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Ces commissions s'élèvent au 31/12/2015 à 1 866,172 dinars.

-L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE une convention de distributeur aux termes de laquelle SALAMMBO SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution est décomptée jour par jour au taux de 0,665% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV qui sera réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

Au titre de l'exercice 2015, les commissions s'élèvent à 9 192,589 dinars.

3. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence s'élevant à 12 000 dinars.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, 03 Mars 2016

**Le Commissaire Aux Comptes :**

**ECC MAZARS**

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**